LE GRAND DÉFI

DES ENTREPRISES POUR LA PLANÈTE

100 PROPOSITIONS

pour accélérer la transition écologique de l'économie et des entreprises

Édito

Le Grand Défi est né d'un constat, d'un pari et d'une ambition.

Un constat d'abord : celui de la difficulté rencontrée par de nombreuses entreprises pour engager leur transition écologique et la nécessité de les accompagner dans cette démarche, avec leur écosystème.
Un pari ensuite : celui de l'intelligence collective et de la démocratie, pour appuyer la transition sur la contribution de chacun, de chacune et de tous, et proposer ainsi un chemin à la fois représentatif, consenti et durable.
Une ambition enfin : en même temps que des propositions concrètes de transformation des entreprises et de leurs activités, la mesure du défi écologique imposait de repenser leur rôle et leur responsabilité. Car c'est à cette condition qu'il sera possible de replacer l'économie au service de l'intérêt général et dans les limites planétaires.
Ainsi, l'idée était lancée.

Il fallait inventer le reste.

Le reste, ce furent deux ans d'une aventure passionnante, parfois difficile, souvent enthousiasmante, menée avec une équipe dont l'engagement force l'admiration. Deux ans d'aventure collective qui, au fil des sessions, a permis de constituer un groupe de délégués solidaires, investis, exigeants et de plus en plus convaincus de l'urgence d'une transformation profonde de notre modèle économique.
Deux ans d'aventure participative venue confirmer la nécessité d'un dialogue permanent au sein même des organisations et plus encore d'une action conjointe des entreprises, des acteurs de leur écosystème, de la société civile et des pouvoirs publics.

Merci...

Merci aux délégués, aux partenaires, aux marraines, aux Engagés, aux experts et aux témoins ; merci à tous ceux qui, au fil des mois, nous ont rejoints et sont venus enrichir l'initiative de leurs savoirs, de leurs expériences, de leurs convictions et de leurs sensibilités.
Désormais, c'est à nous toutes et tous d'inventer la suite. À nous de diffuser ces propositions pour contribuer à faire émerger un nouveau modèle de prospérité, économique, humaniste et régénérative.

Virginie Raisson-Victor, Jérôme Cohen, Valérie Brisac et Sandrine Bissoulet-Cléret.

Sommaire

L’histoire —---------- 6 - 10

Le système ---------- 11 - 15

Les propositions ---------- 17 - 81

L'écosystème ---------- 83 - 85

Remerciements ---------- 86

www.legranddefi.org

1 Histoire

Né d'une idée, d'un pari lancé par Virginie Raisson-Victor et Jérôme Cohen, le Grand Défi est une initiative de démocratie participative appliquée à l'entreprise et à son écosystème.

RAISON D'ÊTRE

Le Grand Défi mobilise les entreprises et leur écosystème pour créer un nouveau modèle de prospérité économique, humaniste et régénérative.

VISION

Les entreprises sont un maillon essentiel de la lutte contre le dérèglement climatique et la chute de la biodiversité.
Leur transformation écologique est par ailleurs la condition sine qua non de leur pérennité.

MISSION

Formuler et déployer 100 propositions pour accélérer la transition écologique de l'économie et des entreprises.

Les cofondateurs

Virginie Raisson-Victor est géopolitologue et prospectiviste. Auteure de plusieurs ouvrages de référence, elle a longtemps dirigé le Lépac, auquel on doit notamment le magazine et les atlas du Dessous des Cartes (jusqu'en 2018). Spécialisée sur les enjeux systémiques et de transition, elle est depuis 2020 Présidente du GIEC Pays de Loire.

Jérôme Cohen est le fondateur d'ENGAGE, qui a pour mission de permettre aux citoyens et aux organisations de se saisir des défis environnementaux et sociaux du XXIème siècle.
Son ambition : donner à chacun la possibilité de mettre ses talents au service de la transition. Impliqué dans de nombreuses organisations, il est notamment membre du bureau de la Fresque du climat.

Pourquoi avoir lancé le Grand Défi des entreprises pour la planète ?

VRV : L'initiative est née de plusieurs constats parmi lesquels on peut citer la difficulté pour les TPE et PME de s'emparer des enjeux de la crise écologique et des possibilités d'agir à leur niveau, que ce soit par manque de temps, de moyens, de connaissances ou d'accompagnement ; la demande croissante des dirigeants et des salariés d'être acteurs de la transformation de l'économie et d'en accélérer le processus pour pérenniser l'entreprise ; le souhait -souvent entendu- de sortir des débats théoriques et de penser la transition en repartant de la réalité des entreprises elles-mêmes.

Vous avez fait le pari de l'intelligence collective, pourquoi ?

JC : Il est proprement illusoire de penser que nous résoudrons les défis environnementaux et sociaux en pensant en silo. Les enjeux sont intimement liés, les réponses sont dans les interstices et les acteurs capables de contribuer à leur résolution viennent de tous les horizons. Il est donc nécessaire de constituer des écosystèmes divers et de faire travailler ensemble des compétences, des expériences, des sensibilités différentes qui se complètent pour trouver des réponses à la hauteur des enjeux. C'est ce que nous avons expérimenté en constituant, en amont, un écosystème extrêmement riche de plus de cent partenaires. C'est aussi ce qui a soutenu la démarche de délibération des délégués, enrichi des apports d'experts, scientifiques, chefs d'entreprises et acteurs de la transition. Le processus est puissant, au travers du chemin d'apprentissage et de mise en action individuelle et collective que toutes et tous ont vécue mais aussi au regard des propositions dont, je l'espère, la pertinence sera reconnue.

Vous avez également fait le choix d'un processus "démocratique". Pourquoi et comment ?

VRV : Ces dernières années, plusieurs expériences ont vérifié que les transformations importantes n'ont de chance d'aboutir que si elles sont pensées et engagées avec la participation de toutes les parties prenantes. En même temps, il est important d'incarner l'intérêt général et la diversité des points de vue. C'est pourquoi le processus du Grand Défi repose à la fois sur le tirage au sort des entreprises dont les représentants-les Délégués- ont élaboré les propositions, et sur la participation active des parties prenantes (associations d'entreprises ou écologiques, syndicats, collectivités, institutions...) qui en plus d'un vote consultatif des propositions en première lecture, ont émis un avis qui a permis de les faire évoluer. Résultat : les propositions finales sont évidemment beaucoup plus solides et représentatives.

Que signifie ce nouveau modèle de prospérité économique, humaniste et régénérative ?

JC : Nous avons d'abord confirmé, lors de la consultation, l'attente profonde de transformation des acteurs de l'économie, qu'ils soient salariés, dirigeants ou actionnaires. Nous avons aussi perçu aussi leur désarroi quant au nouveau modèle à inventer et au chemin pour y parvenir. C'est précisément sur cette redéfinition de la mission des entreprises et de leur trajectoire de transformation que nous avons travaillé. Ce nouveau modèle implique d'interroger l'ordre des priorités entre l'économique, l'environnemental et le social ; il propose de repenser la place des femmes et des hommes et la gouvernance des organisations ; il impose aussi de redéfinir l'activité des entreprises au regard des limites planétaires et de la nécessité de régénérer les écosystèmes. Pour concevoir ce nouveau modèle et le mettre en place, nous avons besoin d'une prise de conscience mais aussi de connaissances profondes, de nouvelles compétences, d'outils, de références et de normes partagées. C'est à cela que contribuent les cent propositions.

Que peut apporter le Grand Défi aujourd'hui ?

JC : Le Grand Défi n'est pas un énième livre blanc consacré à la transition écologique. Il est tout au contraire un outil mis à la disposition des décideurs politiques, économiques et académiques pour accélérer opérationnellement, et dès aujourd'hui, la transformation de l'économie et des entreprises. Notre ambition consiste en ce que ces différentes sphères se saisissent dès aujourd'hui des propositions dont les trajectoires d'application et processus de mise en œuvre sont détaillés. La troisième phase qui s'ouvre, celle de la diffusion, est donc décisive car c'est précisément à cette étape d'appropriation que se mesurera notre impact et les transformations que nous saurons engendrer. Un seul mot d'ordre : que chacun s'empare des propositions pour les diffuser et travailler à leur mise en œuvre, dans sa propre sphère de responsabilité.

VRV : Nous sommes tout de même dans une période très singulière de l'Histoire où nous devons relever plusieurs défis en même temps, économique, écologique et sociétal. Pour les démocraties, c'est périlleux. Car il très difficile de répondre aux enjeux de long terme sous la pression des contraintes de court terme. Très difficile aussi de concilier l'urgence d'agir et la nécessité de reposer sur l'accord d'une majorité. C'est pourquoi il essentiel de permettre à tous les acteurs de la société de coconstruire le changement. Le Grand Défi est une façon de le faire et de participer ainsi à la « refondation » de notre société.

Le parcours

Un an d'inspiration, de réflexion, de débats puis d'arbitrages.

Février - Juin 2022

La Grande Consultation

Dirigeants, actionnaires, salariés ont été interrogés pour comprendre les freins qui retardent la transition, mais également leurs besoins et leurs propositions pour l'accélérer.

65 124
contributions

NANTES

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Lieu : Halle 6, Nantes Université

Intervenants :
Fabrice Roussel et André Sobczak, Vice-Présidents, Nantes Métropole
Laurent Devisme et Serge Defois, Vice-Présidents de Nantes Université
Sophie Szopa, GIEC, CEA
Philippe Grandcolas, IPBES, CNRS
Bernard Leca, Essec
Bettina Laville, Comité 21
Matthieu Delabie, OFB

Témoignages partenaires :
Pour un réveil écologique, Open Lande

Témoignages entreprises :
CETIH, VYV, La Fraiseraie

Ateliers :
Fresque du Climat
Fresque de la Biodiversité
Atelier collaboratif

LILLE

RÔLE, RESPONSABILITÉS ET IMPACTS DES ENTREPRISES

Lieu : Université Catholique de Lille

Intervenants :
Frédéric Motte, Conseil Régional, Hauts de France,
Benoît Robyns, Vice-Président, Université Catholique de Lille
Timothée Parrique, Université de Lund, Suède
Emery Jacquillat, Communauté des Entreprises à Mission
Sébastien Maire, France Ville Durable
Sébastien Bohler, auteur

Ateliers :
Fresque du Climat
Fresque de la Biodiversité
Atelier Mission Biodiversité
Ateliers collaboratifs

Juin - Décembre 2022

La Grande Délibération

LEVER LES FREINS, DÉFINIR LES OBJECTIFS

Lieu : Espace 68

Intervenants :
Eric Piolle, Maire de Grenoble
Pierre Verri, Vice-Président, Grenoble Alpes Métropole
Heidi Sevestre, glaciologue
Diego Landivar, Origens Medialab
Philippe Zaouati, Mirova
Alexandre Rambaud, AgroParisTech

Témoignages :
WWF, CFDT, Convention citoyenne pour le climat de Grenoble
Alpes Métropole, The Shift Project, Le Pacte Civique, CEC

Témoignages entreprises :
Alma, Waga Energy

Ateliers :
Les freins à lever
Les propositions incontournables
2tonnes

GRENOBLE

GRENOBLE winner 2022
EUROPEAN GREEN CAPITAL
An initiative of the European Commission

Le parcours

50 experts / 60 engagés bénévoles / 30 animateurs.

Juin - Décembre 2022

La Grande Délibération

LE TEMPS DES PROPOSITIONS

Le Lieu : MoHo

Les intervenants :
Rodolphe Thomas, Vice-Président, Région Normandie
Marine Calmet, Wild legal
Philippe Bihouix, AREP
Emmanuel Coulon, Papeco

Les ateliers :
Formulation de 300 propositions

CAEN

MONT-PELLIER

FINALISATION DES PROPOSITIONS

Le Lieu : Cité de l'Economie et des Métiers de demain (CEMD)

La conférence : "Pacte avec le vivant" avec Sylvain Tesson, Jérôme Cohen et Anne-Lise Melki (Biotope) - CEMD

Les intervenants :
Jalil Benabdillah, Vice-Président, Région Occitanie
Valérie Gramond et Hugo Cartalas, Greenlobby

Les ateliers :
Finalisation des propositions

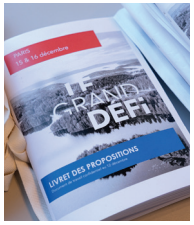

ADOPTION DES PROPOSITIONS

Le Lieu : Académie du Climat

Le programme :
Remise du livret des propositions
Contribution des marraines et partenaires
Vote consultatif

PARIS

Février 2023

La Grande Diffusion

La Grande Diffusion débute auprès des décideurs des sphères économique, politique, et académique.

Les Délégués

Un collectif représentatif de la diversité de l'économie française.

51%
D' HOMMES

49%
DE FEMMES

62%
DE SALARIÉS

27%
DE DIRIGEANTS

11%
D'ACTIONNAIRES

Répartition des entreprises par REGION

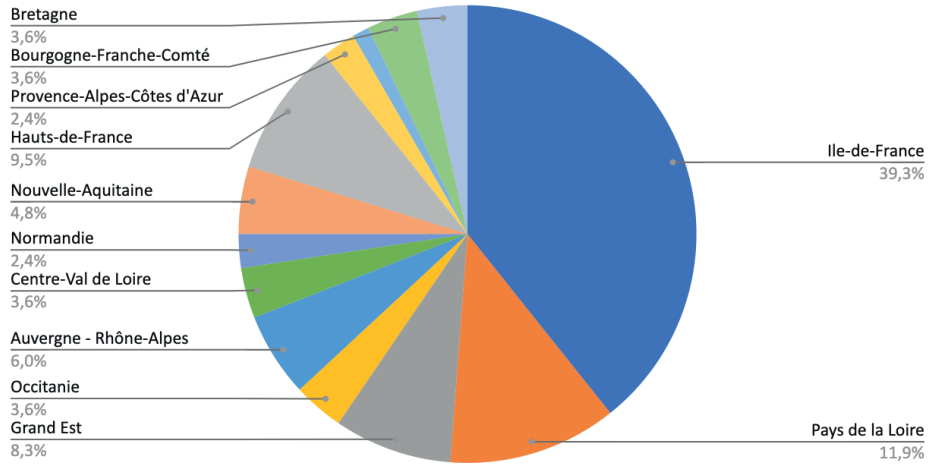

Répartition des Délégués par SECTEUR

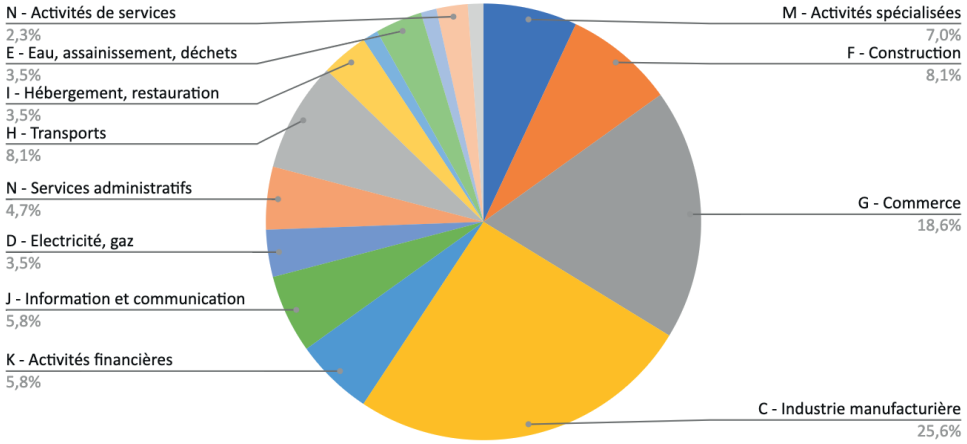

64%
PME
Petites et Moyennes Entreprises

23%
ETI
Entreprises de Taille Intermédiaire

13%
GE
Grandes Entreprises

Périmètre du Grand Défi : tous les secteurs d'activité, sauf l'agriculture, les industries extractives, l'administration publique, les activités des ménages employeurs, les activités extra-territoriales.

Les Délégués

Plus d’une centaine de réunions et d’ateliers en session et en intersession.

Session Plénière de Paris. L’Académie du climat. Le 15 décembre 2022.

Un plan de communication sur les réseaux sociaux conçu et déployé par les Délégués.

2 Système

Les 100 propositions forment un système cohérent et un chemin de transformation qui peut se lire à plusieurs niveaux.

Une vision de l'entreprise contributive.
Les propositions donnent à voir ce que pourrait être une entreprise respectueuse des limites planétaires et au service de l'intérêt général. Une entreprise qui, bien sûr, a réussi à limiter son empreinte environnementale. Une entreprise qui, en intégrant l'ensemble de ses parties prenantes, a fait évoluer son modèle d'affaires et sa gouvernance pour assurer sa pérennité.

Un chemin de transformation.
Les propositions invitent l'entreprise à se mettre en mouvement en identifiant les étapes qui jalonnent sa transformation, quels que soient sa taille, son secteur d'activité et son niveau d'avancement. Elles l'invitent à s'écarter d'une approche linéaire et extractiviste pour l'inscrire dans une logique dynamique et régénérative.

Un cadre porteur pour la transition des entreprises.
Les propositions définissent le cadre favorable dont les entreprises ont besoin. Ambitieux et concret, il considère, responsabilise et engage tous les acteurs de cette transformation (Europe, État, territoires, parties prenantes, collaborateurs). Il soutient en particulier la transition des entreprises, secteurs ou territoires les plus à risque et permet à l'entreprise de se projeter en se préparant aux futures évolutions réglementaires, aux niveaux français et européen – CSRD, normes ESG, etc.

Le chemin de transformation

Le schéma illustre la logique systémique des propositions et leurs différents niveaux d'application : celui que l'entreprise a la capacité de mettre en œuvre (cercle intérieur), celui qui engage son écosystème, nécessite une intervention des pouvoirs publics, une adaptation réglementaire ou législative (cercle extérieur).

Les 100 Propositions du chemin de transformation (1/2)

PROPOSITIONS APPLICABLES À L'ÉCHELLE DES ENTREPRISES ..... À L'ÉCHELLE SECTORIELLE, TERRITORIALE, NATIONALE OU EUROPÉENNE

1. GOUVERNANCE

SENSIBILISATION A LA BIODIVERSITE

G1 : Biodiversité, grande cause nationale p.16

INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT DANS LA GOUVERNANCE

G2 : Raison d'être avec objectifs environnementaux et sociaux p.16

G3 : Comité des parties prenantes dédié p.17

G4 : Directeur RSE au Comex p.17

G5 : Administrateur indépendant spécialiste de l'environnement p.18

G6 : Encouragement à devenir entreprise à mission p.18

2. ENGAGEMENT

FORMATION

E1 : Redirection des fonds de reconversion professionnelle p.20

FORMER À L'ENVIRONNEMENT

E2 : Formation des salariés p.20

E3 : Certification des formations à l'environnement p.21

E4 : Formation des administrateurs p.21

MOBILISER TOUS LES ACTEURS DE L'ENTREPRISE

E5 : Définition d'une trajectoire ambitieuse p.22

E6 : Implication des collaborateurs dans la mise en œuvre p.22

E7 : Système de remontée d'alerte p.23

3. FINANCEMENT

SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES

F1 : Guichet unique des aides à la transition écologique p.25

F2 : Campagne sur les aides à la transition écologique p.25

ACCÈS PRÉFÉRENTIEL AUX AIDES ET ACHATS PUBLICS

F3 : Renforcement du fonds européen de financement de la sortie des activités non durables p.26

F4 : Conditionnalité des aides publiques au respect de critères environnementaux et sociaux p.26

F5 : Poids des critères environnement dans les appels d'offre publics p.27

F6 : Accès simplifié au prêt vert p.27

AUTOFINANCER

F7 : Fonds de réserve dédié à la transition de l'entreprise p.28

ACCÉDER AUX FINANCEMENTS PRIVÉS

F8 : Ratios prudentiels avantageux p.28

F9 : Prêts à taux bonifiés p.30

F10 : Épargne défiscalisée p.30

4. OUTILS DE PRODUCTION

COORDINATION ET PLANIFICATION TERRITORIALES

OP1 : Accessibilité des sites d'activité en transports en commun et en mobilités douces p.31

OP2 : Mutualisation des espaces p.31

OP3 : Facilitation du déploiement de communautés d'énergie p.32

OP4 : Accompagnement de la transition par la gestion du bassin d'emploi p.32

OP5 : Plan national de cartographie des risques physiques p.33

OP6 : Plan d'économie d'eau p.33

RÉGULATION DU NUMÉRIQUE

OP7 : NUM/ Rapport sur l'impact numérique des entreprises p.34

OP8 : NUM/ Plan de limitation de l'impact des data centers p.34

OP9 : NUM/ Standard de diffusion par défaut p.35

RÉDUIRE L'EMPREINTE DES SITES D'ACTIVITÉ

OP10 : Étude d'impact environnemental élargie p.35

OP11 : Étude d'opportunité sur le foncier et le bâti existants p.36

OP12 : Décret secondaire p.36

OP13 : Pilotage des ressources p.37

OP14 : BTP/ Critères d'évaluation environnementale élargis pour la rénovation p.37

OP15 : BTP/ Études ENR pour le renouvellement des systèmes de chauffage et de climatisation p.38

RÉDUIRE L'EMPREINTE DU NUMÉRIQUE

OP16 : NUM/ Intégration de l'impact du numérique au bilan carbone p.38

OP17 : NUM/ Généralisation de l'usage du matériel reconditionné p.39

OP18 : NUM/ Adaptation du chèque reconditionné pour les TPE p.39

OP19 : NUM/ Actualisation des conditions d'exploitation des serveurs p.40

5. PRODUCTION

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

P1 : Plan national de recherche low tech p.42

P2 : Accompagnement des TPE/PME dans les ACV p.42

ÉVOLUTION DES PRATIQUES

P3 : Développement de l'économie de la fonctionnalité p.43

P4 : Développement des formations dédiées aux métiers de la réparation p.43

P5 : Guide des achats responsables TPE/ PME p.44

RÉDUCTION DES DÉCHETS

P6 : Allongement de la durée de vie des produits alim. p.44

P7 : Renforcement de l'application de la loi Garot p.45

P8 : Intégration de Matières premières secondaires p.45

P9 : BTP/ Incitation au réemploi de surplus p.46

P10 : BTP/ Score environnemental pour le second œuvre p.46

P11 : BTP/ Assurabilité des matériaux issus de la déconstruction p.47

MESURER ET RÉDUIRE L'EMPREINTE DES PRODUITS

P12 : Révision des normes de qualité p.47

P13 : Extension de la norme CE p.48

P14 : Score environnemental unique p.48

P15 : NUM/ Écoconception des services numériques p.49

AMÉLIORER LA DURABILITÉ

P16 : Extension de l'indice de réparabilité p.49

P17 : Allongement de la garantie p.50

P18 : Incitation comptable au rétrofit p.50

Les 100 Propositions du chemin de transformation (2/2)

PROPOSITIONS APPLICABLES À L'ÉCHELLE DES ENTREPRISES ..... À L'ÉCHELLE SECTORIELLE, TERRITORIALE, NATIONALE OU EUROPÉENNE

6. LOGISTIQUE

RÉDUCTION DES IMPACTS ÉCOLOGIQUES DU FRET

L1 : Développement du fret ferroviaire p.52

L2 : Développement du fret fluvial p.52

RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DES LIVRAISONS

L3 : Centres multimodaux à proximité des nœuds routiers, fluviaux et ferroviaires p.53

L4 : Centres logistiques mutualisés en entrée des villes p.53

L5 : Tarification des colis au volume p.54

L6 : Régulation des modes de livraison p.54

RENOUVELLEMENT DES FLOTTES

L7 : Financement de la réorientation de la flotte des artisans et TPE p.55

L8 : BTP/ Facilitation du renouvellement des flottes d'engins de travaux publics p.55

7. CONDITIONNEMENT

DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS ALTERNATIVES

CN1 : Plan d'investissement R&D dans la filière emballage p.57

CN2 : Soutien aux pratiques innovantes de la filière 3R p.57

CN3 : Interdiction des emballages jetables pour la VAE et LAD p.58

CN4 : Standardisation des contenants réutilisables p.58

ADOPTION D'UN PLAN EMBALLAGE 4R (RENONCER-RÉDUIRE-RÉUTILISER-RECYCLER)

CN5 : Eco-contribution pour tous les emballages p.59

CN6 : Interdiction des emballages multi matières p.59

CN7 : Passage de l'aluminium à usage unique au réutilisable p.60

CN8 : Accélération de la réduction de l'utilisation du plastique p.60

CN9 : Interdiction de l'emballage des lots promotionnels p.61

8. DISTRIBUTION

MISE EN VALEUR DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES PRODUITS

D1 : Passeport produit p.63

D2 : Affichage de la valeur d'usage p.63

D3 : Affichage de la performance environnementale sur tout le cycle de vente p.64

D4 : Baisse de la TVA pour les produits à forte performance environnementale p.64

AGIR SUR L'OFFRE POUR FAVORISER LES PRODUITS À FORTE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

D5 : Empreinte environnementale des rayons p.65

D6 : Vente à l'unité des options p.65

D7 : Modulation des facilités de paiement p.66

9. COMMUNICATION

ENCADREMENT DES MESSAGES PUBLICITAIRES

C1 : Loi publicité environnement p.68

C2 : Renforcement des sanctions contre le *greenwashing* p.68

RÉDUIRE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNICATION

C3 : Éco-conception des campagnes p.69

C4 : Éco-conception des événements p.69

C5 : Suppression des écrans numériques p.70

C6 : Arrêt de la publicité imprimée distribuée p.70

C7 : Réduction des objets promotionnels p.71

10. COMPTABILITÉ

ACCÈS PUBLIC AUX DONNÉES ESG

CO1 : Plateforme nationale des données ESG des entreprises p.73

FACILITATION DU REPORTING CARBONE ET BIODIVERSITÉ

CO2 : Outil d'évaluation carbone en ligne et gratuit p.73

CO3 : Préparation au reporting dépendances et impacts biodiversité p.74

INTÉGRER LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES À LA COMPTABILITÉ

CO4 : Définition d'un standard comptable extra-financier harmonisé p.74

CO5 : Mise en place de la comptabilité triple capital à horizon 2030 p.75

11. RÉMUNÉRATION

INDEXER LES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES SUR LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

R1 : Cadres et managers p.77

R2 : Mandataires et dirigeants p.77

R3 : Actionnaires (dividendes) p.78

R4 : Salariés p.78

3 Propositions

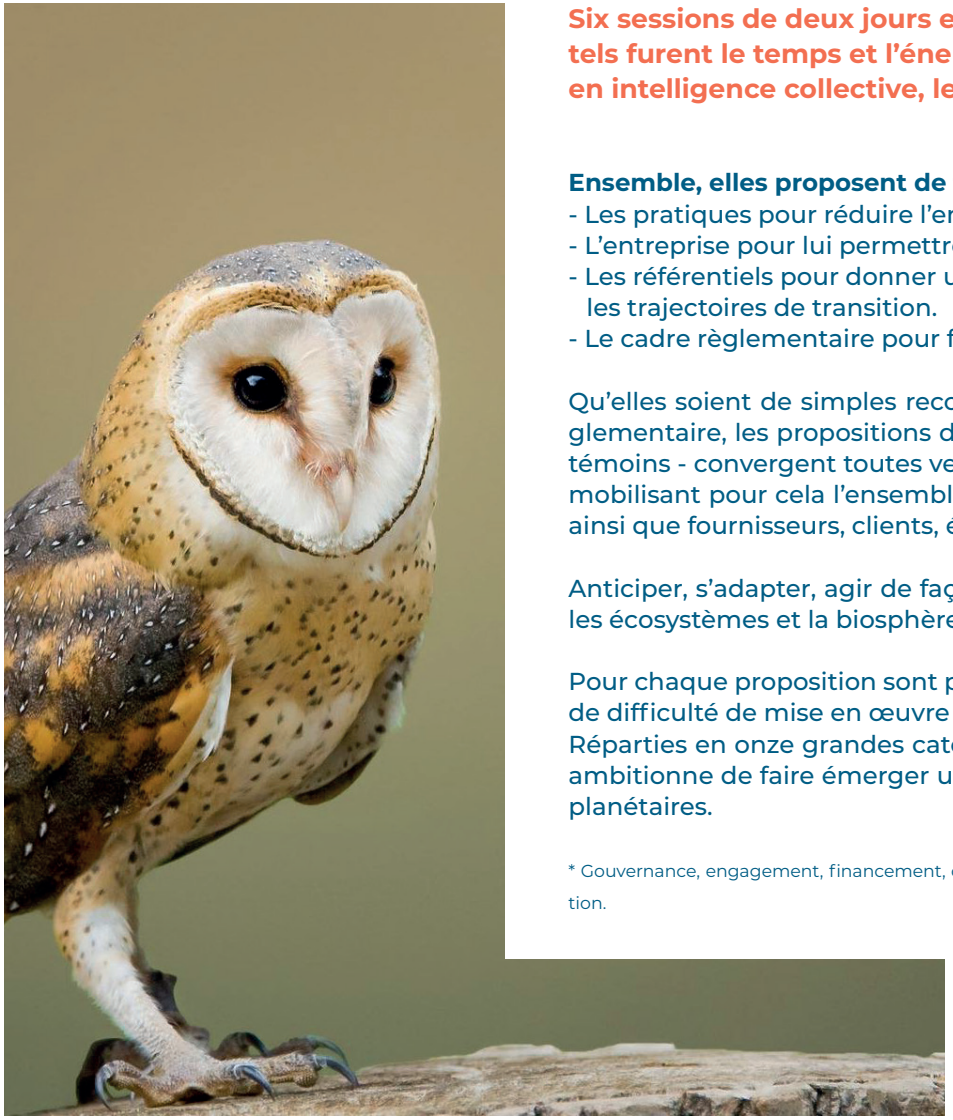

**Six sessions de deux jours et des centaines de réunions à distance :
tels furent le temps et l'énergie mobilisés pour permettre aux Délégués du Grand Défi de formuler, en intelligence collective, les 100 propositions de transformation réunies dans ce livret.**

Ensemble, elles proposent de transformer :
- Les pratiques pour réduire l'empreinte écologique de la production et de la consommation.
- L'entreprise pour lui permettre de mieux aligner ses activités et son fonctionnement sur l'intérêt général.
- Les référentiels pour donner une mesure au progrès environnemental et social et ainsi mieux jalonner les trajectoires de transition.
- Le cadre règlementaire pour faire de l'engagement d'aujourd'hui la norme de demain.

Qu'elles soient de simples recommandations, qu'elles facilitent la planification ou qu'elles aient une vocation réglementaire, les propositions du Grand Défi - qui ont été enrichies par la contribution de scientifiques, experts et témoins - convergent toutes vers un même objectif : replacer l'activité économique dans les limites planétaires en mobilisant pour cela l'ensemble des acteurs et parties prenantes de l'entreprise - salariés, dirigeants, actionnaires ainsi que fournisseurs, clients, élus et autres organismes intermédiaires.

Anticiper, s'adapter, agir de façon responsable puis engager la redirection écologique de l'économie et régénérer les écosystèmes et la biosphère : telles sont les étapes proposées par le Grand Défi pour atteindre cet objectif.

Pour chaque proposition sont précisés : l'objectif, la trajectoire et le processus d'application, son niveau d'impact et de difficulté de mise en œuvre ainsi que son mode de financement.
Réparties en onze grandes catégories*, les propositions du Grand Défi composent ainsi un parcours cohérent qui ambitionne de faire émerger un nouveau modèle de prospérité tendant vers l'intérêt général et ajusté aux limites planétaires.

* Gouvernance, engagement, financement, outils de production, production, logistique, conditionnement, distribution, communication, comptabilité et rémunération.

1 | GOUVERNANCE

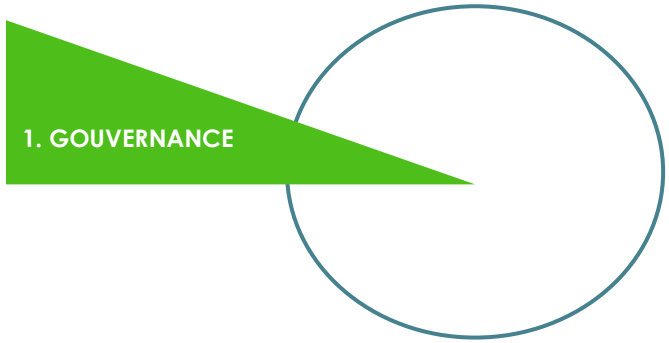

Pour les Délégués du Grand Défi, la stratégie et la gouvernance de l'entreprise sont deux leviers fondamentaux pour permettre de dépasser les seuls objectifs de profit et d'aligner l'entreprise avec l'intérêt général que représentent, ensemble, la préservation des ressources naturelles, la protection de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et le respect des droits sociaux.

Selon eux, pour y parvenir, l'entreprise doit donc :

- Intégrer les enjeux de long terme dans sa stratégie.
- Mettre en place une gouvernance qui inclue ses parties prenantes.
- Pouvoir s'appuyer sur une campagne nationale ambitieuse.

SENSIBILISATION AUX ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

G1 : Biodiversité, grande cause nationale

INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT DANS LA GOUVERNANCE

G2 : Définition de la Raison d'être intégrant des objectifs environnementaux et sociaux

G3 : Création d'un Comité des parties prenantes dédié à la stratégie environnementale et sociale

G4 : Intégration du Directeur/ de la Directrice du développement durable - RSE au Comex

G5 : Nomination d'un Administrateur indépendant spécialiste des questions environnementales

G6 : Incitation à l'adoption de la qualité d'entreprise à mission

PROPOSITION Gouvernance

BIODIVERSITÉ, GRANDE CAUSE NATIONALE

1

Faire de la biodiversité une grande cause nationale et intégrer dans la "stratégie nationale biodiversité 2030" un volet communication ciblant les entreprises.

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

RENFORCER LA PRISE DE CONSCIENCE DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ PAR LA SOCIÉTÉ ET L'ENTREPRISE

MISE EN OEUVRE

- 2023 : la Biodiversité devient grande cause nationale
- 2023 : identification de l'acteur porteur et appel d'offre
- 2024 - 2027 : campagne de communication massive (grand public, avec renfort sur les chefs d'entreprise, les actifs) ; intégration d'un volet communication ciblant les entreprises dans la Stratégie Nationale Biodiversité 2030

TRAJECTOIRE

2024 : Mise en place d'un baromètre national annuel mesurant la connaissance et la perception des enjeux liés à la biodiversité par le grand public

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

PROPOSITION Gouvernance

DÉFINITION DE LA RAISON D'ÊTRE INTÉGRANT DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

2

Inciter les entreprises à se doter d'une raison d'être associée à des objectifs environnementaux et sociaux concrets.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

PLACER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU COEUR DE L'ENTREPRISE

MISE EN OEUVRE

- L'entreprise définit sa raison d'être de préférence en co-construction avec ses collaborateurs et si possible en consultant ses différentes parties prenantes externes.
- L'entreprise définit au minimum trois objectifs environnementaux et/ ou sociaux en lien avec sa raison d'être.
- L'entreprise rend publics sa raison d'être et ses objectifs associés dans le reporting CSRD.
- Le comité des parties prenantes ou à défaut le conseil d'administration vérifie la cohérence de la stratégie au regard de la raison d'être et de ses objectifs.

TRAJECTOIRE

2025 : 75% des Grandes entreprises
2026 : 50% des entreprises de plus de 500 salariés
2027 : 50% des entreprises de plus de 250 salariés

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Gouvernance

CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTIES PRENANTES DÉDIÉ À LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

3

Créer un comité des parties prenantes, internes et externes, dédié à la stratégie de l'entreprise sur les sujets environnementaux et sociaux

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

ACCÉLÉRER LA TRANSITION DES ENTREPRISES EN INTÉGRANT LES PARTIES PRENANTES

MISE EN OEUVRE

- L'entreprise cartographie l'ensemble de ses parties prenantes dans une démarche collaborative interne.
- L'entreprise constitue un comité des parties prenantes qui intègre un collaborateur membre du CSE et le directeur du DD/ RSE.
- Le comité des Parties Prenantes rédige un avis sur les réalisations de l'entreprise diffusé via les comptes-rendus du CSE et/ ou dans le cadre du reporting extra-financier.
- Le comité se réunira au minimum deux fois par an.

TRAJECTOIRE

2028 : 50% des entreprises de plus de 500 salariés ont constitué un comité des Parties Prenantes
2030 : 50% des entreprises de plus de 250 salariés ont constitué un comité des Parties Prenantes

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Gouvernance

INTÉGRATION DU DIRECTEUR/ DE LA DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - RSE AU COMEX

4

Intégrer le directeur / la directrice du développement durable - RSE au Comex des entreprises

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

PLACER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU COEUR DE LA DIRECTION DES ENTREPRISES

MISE EN OEUVRE

- Nommer un directeur / directrice du développement durable-RSE, qui peut être déjà membre du Comex
- Son but sera d'aider l'ensemble de l'entreprise à intégrer les sujets environnementaux et sociaux à la définition et à la mise en place de sa stratégie
- Il favorise l'anticipation des nouvelles réglementations (ex : CSRD, double matérialité, trajectoire carbone, etc.)

TRAJECTOIRE

2026 : 80% des entreprises de plus de 250 salariés ont intégré un DDD - DRSE à leur COMEX

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Gouvernance

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT SPÉCIALISTE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

5

Intégrer un administrateur indépendant (personne physique ou morale) avec des compétences environnementales au conseil d'administration.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

PLACER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU COEUR DE LA GOUVERNANCE

MISE EN OEUVRE

Nommer un tiers externe indépendant qui aura pour rôle de s'assurer de la cohérence de la stratégie et de sa mise en œuvre avec les limites planétaires au sein du comité stratégique, du conseil de surveillance ou d'administration (avec droit de vote).

TRAJECTOIRE

2025 : généralisation pour les entreprises de plus de 500 salariés
2026 : généralisation pour les entreprises de plus de 250 salariés

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE

3

* 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Gouvernance

INCITATION À L'ADOPTION DE LA QUALITÉ D'ENTREPRISE À MISSION

6

Inciter les entreprises à adopter la qualité d'entreprise à mission par une aide ponctuelle.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

DÉPLOYER L'ENTREPRISE À MISSION À GRANDE ÉCHELLE

MISE EN OEUVRE

- L'entreprise suit le processus d'entreprise à mission tel que défini actuellement dans la loi PACTE.
- Les TPE et PME (moins de 250 salariés) bénéficient de la prise en charge du 1er contrôle et validation par l'OTI (Organisme Tiers Indépendant).

TRAJECTOIRE

2024 : 10 000 entreprises
2027 : 100 000 entreprises
2030 : 50% de toutes les entreprises

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE

3

* 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

2 | ENGAGEMENT

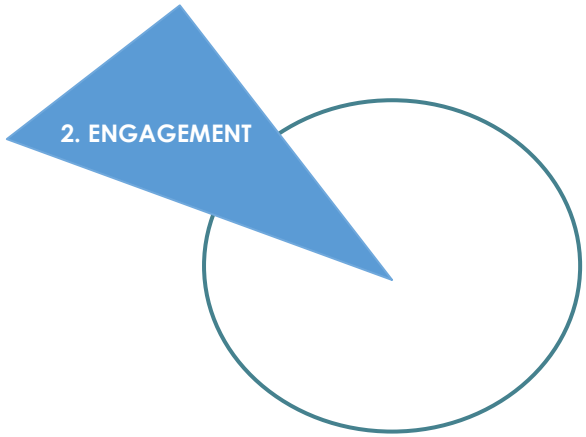

Pour le Grand Défi, la transition impose un engagement de tous les acteurs de l'entreprise, à tous les niveaux opérationnels et de décision.

Cela conduit à :

- Former tous les membres de l'entreprise - dirigeants, administrateurs, salariés. Cela constitue un préalable indispensable à la compréhension des enjeux, à l'appropriation des transformations et à la progression des compétences.
- Associer les équipes le plus largement possible à l'élaboration d'une stratégie écologiquement responsable et à sa mise en œuvre grâce, notamment, à la pratique d'un management inclusif et collaboratif.
- L'appui et la diffusion des formations dédiées à la transition, notamment dans les territoires qui y sont les plus sensibles.

FORMATION

E1 : Redirection des fonds de reconversion professionnelle vers les métiers à impact environnemental positif

FORMER À L'ENVIRONNEMENT

E2 : Incitation à la formation de l'ensemble des salariés aux enjeux environnementaux

E3 : Accélération de la certification des formations écologiques professionnelles et individuelles

E4 : Formation obligatoire et certifiante des administrateurs d'entreprises

MOBILISER TOUS LES ACTEURS DE L'ENTREPRISE

E5 : Définition d'une trajectoire ambitieuse de réduction de l'empreinte environnementale

E6 : Implication des collaborateurs dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie RSE

E7 : Mise en place au sein des entreprises d'un système de remontée d'alerte environnementale sur le modèle des presqu'accidents

PROPOSITION Engagement

REDIRECTION DES FONDS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE VERS LES MÉTIERS À IMPACT ENVIRONNEMENTAL POSITIF

1

Rediriger sur tous les territoires les financements de reconversion vers les métiers et secteurs à impact environnemental positif

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | **PLANIFICATION** | RÉGLEMENTATION

INTENTION

DÉVELOPPER TERRITORIALEMENT LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LA TRANSITION

MISE EN OEUVRE

- Mise en place par territoires de pôles publics / privés de planification des compétences permettant d'accompagner la transition écologique
- Diagnostic des besoins de formation et de la répartition actuelle des financements
- Arbitrage et affectation des fonds de reconversion

TRAJECTOIRE

2025 : mise en place des pôles

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

UE, régions, organismes paritaires

PROPOSITION Engagement

INCITATION À LA FORMATION DE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

2

Accélérer la formation de tous les salariés (y compris dirigeants et mandataires) aux enjeux environnementaux en mettant en place un système de défiscalisation des heures de formation.

RECOMMANDATION | FACILITATION | **INCITATION** | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

FORMER MASSIVEMENT LES SALARIÉS POUR FACILITER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MISE EN OEUVRE

- Edition d'un catalogue de formations reconnues par l'État.
- Mise en place de l'incitation fiscale.

TRAJECTOIRE

- 2025 : 30% des salariés ont suivi une formation certifiée.
- 2027 : 50% des salariés ont suivi une formation certifiée.
- 2028 : 80% des salariés ont suivi une formation certifiée.

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Entreprises, OPCO, État

PROPOSITION Engagement

ACCÉLÉRATION DE LA CERTIFICATION DES FORMATIONS ÉCOLOGIQUES PROFESSIONNELLES ET INDIVIDUELLES

3

Faciliter l'éligibilité des formations à la transition écologique au CPF (compte personnel de formation)

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

ACCÉLÉRER LA FORMATION INDIVIDUELLE DES SALARIÉS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

MISE EN OEUVRE

Créer un processus d'éligibilité au CPF accéléré et prioritaire pour les formations à la transition écologique

TRAJECTOIRE

2024 : révisions des conditions de certification ouvrant droit au CPF pour les formations aux enjeux environnementaux

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Engagement

FORMATION OBLIGATOIRE ET CERTIFIANTE DES ADMINISTRATEURS D'ENTREPRISES

4

Instaurer une formation obligatoire et certifiante pour les nouveaux administrateurs d'entreprises ou lors du renouvellement de mandat

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT DANS LA STRATÉGIE DES ENTREPRISES ET LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

MISE EN OEUVRE

- 2024 : élaboration des formations certifiées
- 2025 : application de l'obligation de formation

TRAJECTOIRE

2025 : tous les administrateurs formés

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Entreprises et administrateurs

PROPOSITION Engagement

DÉFINITION D'UNE TRAJECTOIRE AMBITIEUSE DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

5

Favoriser la définition et la mise en place par les entreprises de trajectoires ambitieuses de réduction de leur empreinte environnementale

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

IMPULSER UNE DYNAMIQUE ENGAGEANT LES ENTREPRISES À PLANIFIER LEUR DÉCARBONATION ET LEUR RÉDUCTION D'IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ

MISE EN OEUVRE

Mise en place d'un processus aligné sur la mise en oeuvre de la CSRD :
1/ Réalisation de deux diagnostics :
- Bilan carbone intégrant le Scope 3 tous les ans (cf. Comptabilité 2)
- Biodiversité : Analyse impacts et dépendances (cf Comptabilité 3)

2/ Définition d'une trajectoire :
- De décarbonation alignée sur l'objectif de 1,5°
- De réduction de l'empreinte biodiversité en se référant à des cadres tels que SBTN, Act For Nature

3/ Suivi annuel :
- Révision de la trajectoire.
- Reporting des résultats au sein du reporting extra-financier CSRD, et en interne via le CSE ou autre modalité de communication interne pour TPE.

TRAJECTOIRE

2024 : 100% des entreprises > 500 salariés
2026 : 100% entreprises > 250 salariés ou >40 mio CA ou 20M actifs.

NIVEAU D'IMPACT*

5

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Entreprises

PROPOSITION Engagement

IMPLICATION DES COLLABORATEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA STRATÉGIE RSE

6

Construire de façon participative le plan d'action opérationnel de mise en œuvre de la stratégie RSE.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

FACILITER ET RENFORCER LA MISE EN OEUVRE DE LA TRANSITION DE L'ENTREPRISE

MISE EN OEUVRE

- Communication et explication à tous les collaborateurs de la stratégie RSE
- Déclinaison des objectifs de l'entreprise à chaque direction/service
- Implication large des collaborateurs dans sa définition et sa mise en œuvre opérationnelle (consultation, groupes de travail, commissions thématiques)

TRAJECTOIRE

Mesure annuelle de l'implication des collaborateurs, à tous les niveaux hiérarchiques.

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Engagement

7

MISE EN PLACE AU SEIN DES ENTREPRISES D'UN SYSTÈME DE REMONTÉE D'ALERTE ENVIRONNEMENTALE SUR LE MODÈLE DES PRESQU'ACCIDENTS

Mettre en place un système de remontée d'alerte environnementale impliquant les CSE, sur le modèle des presqu'accidents en sécurité, appuyé par une sensibilisation des salariés.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

PRÉVENIR LES ACCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX EN PROTÉGEANT LES SALARIÉS

MISE EN OEUVRE

- Évolution du droit du travail afin de mettre en place un système de remontée d'alerte environnementale sur le modèle des Dangers graves et imminents (DGI) ou presqu'accidents en sécurité, à destination du service QSE, et du CSE
- Communication interne régulière sur l'existence et le processus du système d'alerte
- Présentation des remontées et réponses apportées au CSE/CSSCT dans le registre des DGI (existant à ce jour)

TRAJECTOIRE

- 100% des alertes avec une réponse immédiate
- Réduction significative des amendes pour pollution industrielle volontaire
- Statistiques par branches professionnelles

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Entreprises

3 | FINANCEMENT

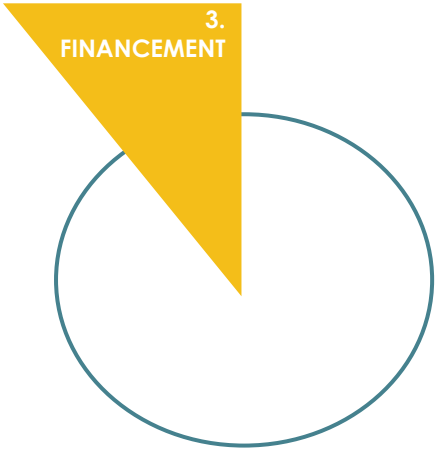

Parmi les premières raisons avancées par les entreprises pour expliquer la difficulté de mise en œuvre de la transition écologique, on retient le manque d'information, le coût des investissements, la difficulté d'accéder aux financements et la crainte d'une perte de compétitivité.

C'est la raison pour laquelle les Délégués du Grand Défi ont formulé un ensemble de propositions qui :

- Simplifient les démarches d'accompagnement de la transition, en particulier pour les TPE/ PME.
- Facilitent l'accès aux aides et contrats publics aux entreprises les plus performantes sur le plan écologique.
- Allègent les contraintes financières qui freinent la transformation des entreprises.

SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES

F1 : Guichet unique des aides à la transition écologique

F2 : Campagne d'information sur les aides à la transition écologique

ACCÈS PRÉFÉRENTIEL AUX AIDES ET ACHATS PUBLICS

F3 : Renforcement du fonds européen de financement de la sortie des activités non durables

F4 : Conditionnalité des aides publiques à la création d'entreprise au respect de critères environnementaux et sociaux

F5 : Augmentation du poids des critères environnementaux dans les appels d'offre publics

F6 : Simplification de l'accès au prêt vert public

AUTOFINANCER

F7 : Création d'un fonds de réserve dédié à la transition écologique de l'entreprise

ACCÉDER AUX FINANCEMENTS PRIVÉS

F8 : Facilitation pour les banques et assurances des financements de projets durables

F9 : Développement des financements bancaires des projets durables

F10 : Défiscalisation de l'épargne transition écologique

PROPOSITION Finance

GUICHET UNIQUE DES AIDES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1

Mise en place d'un point d'entrée unique pour orienter les entreprises dans leur transition écologique et faciliter leurs démarches

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

AMÉLIORER L'ACCÈS DES ENTREPRISES AUX AIDES PUBLIQUES EN SIMPLIFIANT LEURS DÉMARCHES

MISE EN OEUVRE

- Création d'une entité ou extension de la mission d'une institution ou administration existante (entité conjointe ADEME/ OFB par exemple).
- Mise en place des services humains et dématérialisés.

TRAJECTOIRE

2025 : lancement du Guichet Unique (veille réglementaire, aide aux subventions et financements, orientation vers des acteurs de l'accompagnement publics ou privés...)

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

PROPOSITION Finance

CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LES AIDES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2

Mise en place d'une campagne d'information destinée aux TPE/ PME sur les aides publiques et transformations à anticiper

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

FAIRE CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS D'AIDES AUX TPE/PME

MISE EN OEUVRE

1/ Etablir la cartographie des aides publiques.
2/ Communiquer :
Option 1 : sur les aides aux entreprises pour la transition écologique
Option 2 : sur le Guichet Unique des aides écologiques

TRAJECTOIRE

- 2025 : campagne de communication
- 2027 : mesure de la performance : ex. 50% des TPE/ PME ont un contact qualifié avec le Guichet Unique

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

Finance PROPOSITION

RENFORCEMENT DU FONDS EUROPÉEN DE FINANCEMENT DE LA SORTIE DES ACTIVITÉS NON DURABLES

3

Renforcer le Fonds de Transition Juste européen pour financer la fin des activités non durables des entreprises

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | **PLANIFICATION** | RÉGLEMENTATION

INTENTION

SOUTENIR LA REDIRECTION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES PAR DES AIDES FINANCIÈRES

MISE EN OEUVRE

- Pilotage par la BEI
- Recenser les territoires et les filières les plus concernés/ scénarios de transition
- Élargir les secteurs et activités éligibles
- Distribuer les fonds en conséquence, par territoire et par secteur

TRAJECTOIRE

2025 : Identification des territoires et secteurs prioritaires ; évaluation des besoins financiers à mobiliser
A partir de 2026 : passer le fonds de 2% à 5% du budget européen

NIVEAU D'IMPACT*

5

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

5

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

UE

Finance PROPOSITION

CONDITIONNALITÉ DES AIDES PUBLIQUES À LA CRÉATION D'ENTREPRISE AU RESPECT DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

4

Conditionner les aides financières et les accompagnements publics à la création d'entreprise au respect de critères environnementaux et sociaux.

RECOMMANDATION | FACILITATION | **INCITATION** | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

ORIENTER LES AIDES PUBLIQUES VERS LES ENTREPRISES À IMPACT POSITIF

MISE EN OEUVRE

- Définition des critères environnementaux et sociaux exigibles à l'obtention d'aides publiques.
- Le versement des aides est différé : il est conditionné et proportionnel à l'atteinte des critères pré-définis.

TRAJECTOIRE

2026 : critères définis et mise en place de la conditionnalité.

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

Finance PROPOSITION

AUGMENTATION DU POIDS DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES APPELS D'OFFRE PUBLICS

5

Augmenter le poids des clauses environnementales dans les appels d'offre publics pour atteindre une pondération de 20% en 2025 pour tous les secteurs.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

FAVORISER LES ACTEURS LES PLUS AVANCÉS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MISE EN OEUVRE

1. Former les acheteurs publics aux questions d'impact environnemental
2. Définir et partager les critères de qualification
3. Intégrer ces critères dans les schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)

TRAJECTOIRE

2025 :
- 100% des marchés publics comprennent une clause environnementale dans tous les secteurs
- Les clauses environnementales liées à l'objet coeur du marché pèsent 20% des critères d'attribution

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

Finance PROPOSITION

SIMPLIFICATION DE L'ACCÈS AU PRÊT VERT PUBLIC

6

Simplifier et élargir l'accès au prêt vert public pour les TPE et les PME

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE

MISE EN OEUVRE

- Analyse des conditions du prêt vert et de ses critères d'attribution
- Mise en place des nouveaux critères
- Information massive des TPE et PME

TRAJECTOIRE

2025 : 5 milliards d'euros de prêts verts accordés et 5 000 entreprises bénéficiaires
2030 : 50 milliards de prêts accordés et 50 000 entreprises bénéficiaires

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

PROPOSITION Finance

CRÉATION D'UN FONDS DE RÉSERVE DÉDIÉ À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ENTREPRISE

7

Affecter 10% du résultat net de l'entreprise à un fonds de réserve écologique non distribuable destiné à financer sa transition écologique

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

ÉPARGNER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES À LA TRANSITION DE L'ENTREPRISE

MISE EN OEUVRE

- L'entreprise estime annuellement les besoins de financement de sa transition
- Chaque année, elle affecte 10% de son résultat net à une réserve destinée à financer sa transition écologique, tant que celle-ci le nécessite
- L'entreprise publie leur affectation dans son rapport de gestion.

TRAJECTOIRE

2030 : cette disposition est devenue une pratique répandue dans l'économie française

NIVEAU D'IMPACT*

5

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE

5

* 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Entreprises

PROPOSITION Finance

FACILITATION POUR LES BANQUES ET ASSURANCES DES FINANCEMENTS DE PROJETS DURABLES

8

Etablir un système de bonus/malus sur les réserves prudentielles pour les financements bancaires et les charges en capital assurantiel, en fonction de l'impact environnemental du projet et/ou de l'émetteur

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

RENFORCER L'INTÉRÊT DES BANQUES À FINANCER LES ENTREPRISES OU PROJETS DURABLES

MISE EN OEUVRE

1. Définition par les régulateurs des caractéristiques de "durabilité" des projets et des entreprises (ex : alignement avec la taxonomie européenne, critères ESG, ...)
2. Définition d'une grille de bonus/malus pour les réserves prudentielles et les charges en capital assurantiel
3. Mise en place d'un suivi régulier des indicateurs de durabilité

TRAJECTOIRE

2024 : démarrage des réflexions par les acteurs du secteur
2026 : mise en oeuvre

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

5

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Finance

DÉVELOPPEMENT DES FINANCEMENTS BANCAIRES DES PROJETS DURABLES

9

Développer l'offre de financements bancaires de projets durables à des taux bonifiés

RECOMMANDATION | FACILITATION | **INCITATION** | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

FAVORISER LE FINANCEMENT BANCAIRE DE LA TRANSITION

MISE EN OEUVRE

1. Définition d'une méthode harmonisée d'évaluation de la durabilité des projets financés
2. Mise en place de taux bonifiés
3. Communication autour de ces nouvelles offres
4. Mise en place des contrôles des engagements de l'organisme bancaire et de l'entreprise par un tiers de confiance (organisme accrédité)

TRAJECTOIRE

2025 : création des taux bonifiés
2027 : tous les établissements bancaires proposent une offre

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

PROPOSITION Finance

DÉFISCALISATION DE L'ÉPARGNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

10

Supprimer le prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus des produits d'épargne dédiés à la transition écologique

RECOMMANDATION | FACILITATION | **INCITATION** | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

ORIENTER L'ÉPARGNE CITOYENNE VERS DES PROJETS DURABLES

MISE EN OEUVRE

1. S'assurer de la bonne destination des fonds en cohérence avec la réglementation européenne (article 9)
2. Légiférer via la loi de finances
3. Appliquer à tous les produits d'épargne : PEA, Assurance-vie, Epargne salariale ...

TRAJECTOIRE

2025 : mise en œuvre dans la loi

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

4 | OUTILS DE PRODUCTION

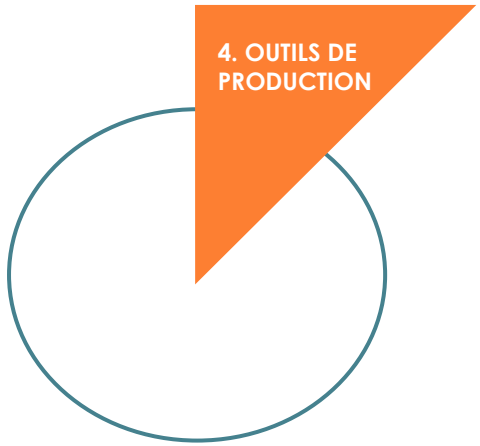

Au-delà de l'extraction des ressources nécessaires à la production ou lors des processus de fabrication, il importe d'intégrer les impacts liés à la géographie, à la configuration des sites d'activité, ainsi que ceux des outils et ressources sur lesquels l'entreprise appuie sa production.

Pour optimiser l'usage des ressources et ainsi réduire l'empreinte globale de l'entreprise, les Délégués du Grand Défi proposent donc :

- De mettre en place des actions de coordination et de planification à l'échelle des territoires.
- De réduire l'empreinte de ses sites d'activités, tant au niveau du foncier qu'à celui du choix et du pilotage des ressources pour faire fonctionner les sites eux-mêmes.
- D'adopter des outils et des pratiques permettant à l'entreprise de mieux maîtriser son empreinte numérique et de la réduire.

COORDINATION ET PLANIFICATION TERRITORIALES

OP1 : Renforcement de l'accessibilité des sites d'activité en transports en commun et en mobilités douces

OP2 : Mutualisation des espaces

OP3 : Facilitation du déploiement des communautés d'énergie

OP4 : Accompagnement de la transition écologique des territoires par la gestion du bassin d'emploi

OP5 : Plan national de cartographie des risques physiques

OP6 : Plan d'économie d'eau

RÉGULATION DU NUMÉRIQUE

OP7 : NUM/ Rapport sur l'impact numérique des entreprises françaises

OP8 : NUM/ Plan de limitation de l'impact des data centers

OP9 : NUM/ Application de la SD (Standard Diffusion) comme qualité de diffusion par défaut des visio et vidéo

RÉDUIRE L'EMPREINTE DES SITES D'ACTIVITÉ

OP10 : Étude d'impact environnemental élargie

OP11 : Étude d'opportunité comparative sur le foncier et le bâti existants

OP12 : Extension du Décret tertiaire (Bureaux, services) aux bâtiments industriels secondaires

OP13 : Facilitation du pilotage des ressources des sites de production

OP14 : BTP/ Élargissement des critères d'évaluation environnementale pour la rénovation des bâtiments

OP15 : BTP/ Obligation d'études ENR pour le renouvellement des systèmes de chauffage et de climatisation

RÉDUIRE L'EMPREINTE DU NUMÉRIQUE

OP16 : NUM/ Intégration de l'impact global du numérique dans le bilan carbone de toutes les entreprises

OP17 : NUM/ Généralisation de l'usage du matériel numérique reconditionné

OP18 : NUM/ Adaptation du chèque numérique reconditionné pour les TPE

OP19 : NUM/ Actualisation des conditions d'exploitation des serveurs exigées par les constructeurs

PROPOSITION
Outils de Production

RENFORCEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ DES SITES D'ACTIVITÉ EN TRANSPORTS EN COMMUN ET EN MOBILITÉS DOUCES

1

Intégrer l'accessibilité en transports en commun dans les critères d'implantation de zones d'activités et commerciales et améliorer l'accessibilité dans les zones déjà implantées.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

RÉDUIRE L'IMPACT CARBONE DES TRAJETS DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS LIÉS AUX TRANSPORTS (EX : PARKINGS)

MISE EN OEUVRE

Démarche tripartite (entreprises, territoires, organismes de transport) :
Nouvelles implantations :
- Définition des critères d'accessibilité
- Intégration dans la démarche ZAN

Implantations existantes :
- Diagnostic
- Planification

Intégration dans la loi Climat et Résilience

TRAJECTOIRE

2024 : inscription dans la loi climat et résilience

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Pouvoirs publics

PROPOSITION
Outils de Production

MUTUALISATION DES ESPACES

2

Favoriser la mutualisation des espaces et bâtiments des acteurs publics ou privés à l'échelle des territoires

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN RÉUTILISANT LE BÂTI EXISTANT

MISE EN OEUVRE

Concertation à l'échelle des territoires (réseaux d'entreprises, CCI, agences de développement économique...)

TRAJECTOIRE

Applicable dès aujourd'hui

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Outils de Production

3

FACILITATION DU DÉPLOIEMENT DES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

Faciliter et déployer les Communautés d'énergie (Communautés d'Énergie Renouvelables et Citoyennes) au niveau des territoires, notamment en simplifiant les procédures et en adaptant les cadres tarifaires et fiscaux, sur la base des directives européennes relatives aux énergies renouvelables et au marché de l'électricité.

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

DÉCARBONATION DES TERRITOIRES

MISE EN OEUVRE

1 - Identifier les freins à la mise en place des Communautés d'énergie
2 - Relever les seuils d'auto-consommation collective (par voie d'arrêté)
3 - Mettre en place un cadre tarifaire et fiscal adapté
4 - Doter les communautés de tous les droits reconnus au niveau européen (accès au marché de l'énergie, mobilité électrique, ...)

TRAJECTOIRE

2025 : Adaptation du cadre tarifaire et fiscal
2028 : 1000 opérations d'auto-consommation collective
2030 : toutes les régions favorisent l'essor des communautés

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

PROPOSITION Outils de Production

4

ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES PAR LA GESTION DU BASSIN D'EMPLOI

Organiser, piloter et coordonner la transition des métiers et compétences au niveau territorial via une Plateforme Emploi Compétences gérée par les collectivités.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | **PLANIFICATION** | RÉGLEMENTATION

INTENTION

RENFORCER LA RÉSILIENCE ET LA REDIRECTION ÉCONOMIQUE DES BASSINS D'EMPLOI

MISE EN OEUVRE

1- Création d'une instance de coordination pour chaque bassin d'emploi (niveau EPCI), sous la coordination de l'ANCT (détermination du zonage), et de la plateforme d'échange pour les parties prenantes associées (entreprises, OPCO, Région, DREETS, intercommunalités, Pôle Emploi ...)
2- Réalisation des analyses GEPPE (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Parcours Professionnels Écologiques) par branche à l'échelle du territoire
3- Consolidation des analyses GEPPE et mise en cohérence au sein d'un Plan Emplois compétences au niveau du bassin d'emploi, en lien avec les stratégies de résilience des territoires, partagé et suivi avec les parties prenantes via la plateforme d'échange
4- Priorisation et coordination des actions des différentes parties prenantes dans le cadre du Plan Emplois compétences

TRAJECTOIRE

2023 : lancement de la plateforme
2025 : 80% des analyses Emplois Compétences par branche à l'échelle du territoire réalisées
2027 : 80% des entreprises du territoire affiliées à la plateforme

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Europe, ANCT, régions

PROPOSITION Outils de Production

PLAN NATIONAL DE CARTOGRAPHIE DES RISQUES PHYSIQUES

5

Établir et financer une cartographie des risques physiques des entreprises en vue de la mise en œuvre d'un plan national d'adaptation (inondations, argiles, tempêtes, feux, etc.)

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

ÉVALUER L'EXPOSITION DES ENTREPRISES AUX RISQUES PHYSIQUES POUR FACILITER LEUR ADAPTATION

MISE EN OEUVRE

1. Recenser les types de risques par localisation : création d'une base de données fiable et accessible à tous
2. Mesurer les risques selon leur localisation avec des prévisions d'impact (fréquence et intensité) selon les différents scénarios du GIEC (4 scénarios)
3. Mettre en place un plan de prévention (État et entreprises d'assurances) afin de préparer les entreprises aux bons gestes en cas de survenance d'un risque physique (inondation, incendie...)
4. Mettre en place des financements éventuels d'adaptation pour certaines entreprises ou secteurs

TRAJECTOIRE

2024 : lancement du processus de cartographie
2025 : lancement du plan d'adaptation

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

PROPOSITION Outils de Production

PLAN D'ÉCONOMIE D'EAU

6

Mettre en place un plan d'économie d'eau ajusté par secteur et taille d'entreprise avec modulation de la redevance en fonction de la rareté locale de la ressource

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | **PLANIFICATION** | RÉGLEMENTATION

INTENTION

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU

MISE EN OEUVRE

- Elaboration d'un guide de bonnes pratiques sectoriel.
- Mise en place de plans à l'échelle des territoires avec aides financières adaptées aux secteurs et tailles des entreprises.
- Élargissement de la responsabilité des DREAL et des Agences de l'eau.

TRAJECTOIRE

2024 : Finalisation des bonnes pratiques par secteur
2025 : Elaboration du plan à l'échelle territoriale
2026 : Mise en place du plan en priorisant les secteurs les plus consommateurs

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Pouvoirs Publics

PROPOSITION Outils de Production

RAPPORT SUR L'IMPACT NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES FRANÇAISES

7

NUM

Réaliser un rapport complet mettant en lumière l'impact du numérique par usage et par secteur d'activité

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

RÉDUIRE L'IMPACT DU NUMÉRIQUE

MISE EN OEUVRE

- Commande d'un rapport exhaustif par l'État, intégrant les différents scopes, sur les usages et matériels.

TRAJECTOIRE

2024 : sortie du rapport

NIVEAU D'IMPACT*

2

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

1

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

PROPOSITION Outils de Production

PLAN DE LIMITATION DE L'IMPACT DES DATA CENTERS

8

NUM

Imposer aux hébergeurs de définir et de publier un plan visant à limiter l'expansion de l'empreinte des data centers.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

FAIRE PRENDRE CONSCIENCE ET ATTÉNUER LA CROISSANCE EXPONENTIELLE DE L'EMPREINTE DES DATA CENTERS

MISE EN OEUVRE

1 - Mise en place de la réglementation
2 - Plan de réduction de l'impact sur le long terme
3 - Sanctions calculées sur l'écart entre PUE réels et objectifs déclarés
(PUE = Power usage effectiveness = indicateur d'efficacité énergétique)

TRAJECTOIRE

2024 : PUE < 1,5
2027 : PUE < 1,4
2030 : PUE < 1,3

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Hébergeurs

PROPOSITION Outils de Production

APPLICATION DE LA SD (STANDARD DIFFUSION) COMME QUALITÉ DE DIFFUSION PAR DÉFAUT DES VISIO ET VIDÉO

9

Proposer par défaut à l'utilisateur une qualité standard (SD) pour l'ensemble des diffusions (vidéo et visioconférences)

NUM

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

RÉDUIRE LES FLUX DE DONNÉES SUPERFLUS

MISE EN OEUVRE

- Limitation de la résolution vidéo par défaut à une résolution standard (SD)
- Possibilité pour l'utilisateur, et en fonction des flux mis à disposition par les diffuseurs de faire le choix d'une réception de qualité supérieure (HD, full HD, 4K, 8K, ...)
- Obligation des diffuseurs à mettre en place un outil d'adaptation de la qualité sur les outils de vidéo ou de visioconférence.
- Obligation d'un affichage d'information sur l'impact des différentes définitions

TRAJECTOIRE

2024 : toutes les vidéos à la demande en SD par défaut.
2025 : toutes les plateformes de visioconférence présentent un outil d'adaptation de la qualité vidéo.

NIVEAU D'IMPACT*

2

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Entreprises et acteurs concernés

PROPOSITION Outils de Production

ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ÉLARGIE

10

Elargir les études d'impact des projets d'aménagement ou d'implantation des entreprises au bilan carbone scope 3, au stress hydrique et à l'impact sur la biodiversité pour conditionner leur autorisation

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

MIEUX INTÉGRER LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES DANS LES CHOIX D'AMÉNAGEMENT ET D'IMPLANTATION

MISE EN OEUVRE

- Définition des nouveaux critères d'impact
- Définition des objectifs minimaux à atteindre par types d'aménagements ou d'infrastructures

TRAJECTOIRE

2025 : toute étude impact intègre l'enjeu de bilan carbone, de stress hydrique et de biodiversité

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Entreprises

PROPOSITION Outils de Production

ETUDE D'OPPORTUNITÉ COMPARATIVE SUR LE FONCIER ET LE BÂTI EXISTANT

11

Conditionner toute extension ou implantation de bâtiments et infrastructures d'entreprises à la réalisation d'une étude comparative d'opportunités sur le foncier ou bâti existant.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

MISE EN OEUVRE

- Élaboration d'une étude comparative d'opportunités type
- Intégration au dossier de demande d'autorisation et publication

TRAJECTOIRE

2024 : mise en place de la réglementation
2025 : premières applications

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Entreprises

PROPOSITION Outils de Production

EXTENSION DU DÉCRET TERTIAIRE (BUREAUX, SERVICES) AUX BÂTIMENTS INDUSTRIELS SECONDAIRES

12

Étendre les obligations du décret tertiaire (isolation des bâtiments à usage tertiaire) au secteur secondaire (sites de production), dans les bâtiments où le chauffage/ climatisation représente plus de 30% de la consommation énergétique.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS INDUSTRIELS

MISE EN OEUVRE

- Extension de la législation actuelle (décret tertiaire) pour l'adapter aux activités/ usages secondaires.
- Prise en compte d'années de référence significatives (hors aléas)

TRAJECTOIRE

2024 : extension du décret.
Application aux sites où la climatisation/ chauffage > 30% de la consommation énergétique globale.

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A
Autofinancement par les économies d'énergie générées

PROPOSITION Outils de Production

FACILITATION DU PILOTAGE DES RESSOURCES DES SITES DE PRODUCTION

13

Recommander l'installation de compteurs par ressource (gaz, électricité, eau...) et par usage (processus industriel, bureaux, stockage...) assortie d'une aide pour les TPE/ PME

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

PERMETTRE AUX ENTREPRISES DE MAÎTRISER DAVANTAGE L'UTILISATION DE LEURS RESSOURCES

MISE EN OEUVRE

Favoriser l'extension de ces installations dans toutes les entreprises via une aide financière spécifique pour les TPE/ PME, versée par les fournisseurs d'énergie pour installer les compteurs.

TRAJECTOIRE

2024 : mise en place des outils de mesure et de l'aide financière
2025 : vérification des effets positifs dans les entreprises

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Fournisseurs (énergie, eau)

PROPOSITION Outils de Production

ÉLARGISSEMENT DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

14

Intégrer de nouveaux critères environnementaux (matériaux, ENR, biodiversité, innocuité etc.) dans le classement préalable à la rénovation des bâtiments.

BTP

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE GLOBALE DES BÂTIMENTS EXISTANTS

MISE EN OEUVRE

Sur le modèle de la Réglementation Environnementale 2020 sur les constructions neuves, passer de l'étiquette Énergie et GES à l'étiquette environnementale (matériaux, EnR, biodiversité...) pour les rénovations :
- Nouvelle réglementation
- Formation des différents acteurs : experts et diagnostiqueurs
- Information et formation des acteurs du BTP (nouveaux matériaux, nouvelles pratiques...)

Mise en place d'une filière scolaire pro/apprentissage

TRAJECTOIRE

2025 : nouvelle réglementation
2030 : application aux chantiers habitat collectifs, bureaux, promoteurs.
2035 : application aux chantiers particuliers.

NIVEAU D'IMPACT*

5

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Propriétaires

PROPOSITION Outils de Production

OBLIGATION D'ÉTUDES ENR POUR LE RENOUVELLEMENT DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

15

Les entreprises ayant plus de 2000 m² par site doivent réaliser une étude ENR dans le cadre du changement du système de chauffage et de climatisation du bâtiment.

BTP

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

FAVORISER DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION PLUS SOBRES

MISE EN OEUVRE

Un processus est mis en place :
- L'entreprise missionne un bureau d'études chargé d'une étude de faisabilité sur une ou plusieurs ENR
- Un certificat est délivré

TRAJECTOIRE

2025 : réglementation approuvée
2030 : 50% des renouvellements au profit des ENR

NIVEAU D'IMPACT*

2

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Entreprises

PROPOSITION Outils de Production

INTÉGRATION DE L'IMPACT GLOBAL DU NUMÉRIQUE DANS LE BILAN CARBONE DE TOUTES LES ENTREPRISES

16

Intégrer dans le Bilan Carbone de toutes les entreprises l'impact global des usages du numérique (obligatoire pour le matériel et incitatif pour les usages : applicatifs, logiciels, stockage serveurs, échange de données)

NUM

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

DÉVELOPPER UNE VISION GLOBALE DES IMPACTS DU NUMÉRIQUE

MISE EN OEUVRE

- Intégrer les scopes 2 et 3 pour les matériels et les usages du numérique.
- Application progressive en fonction de la taille de l'entreprise, avec une priorité sur les ESN (Entreprises de Services du Numérique).

TRAJECTOIRE

2024 : pour les entreprises prioritaires.
2030 : pour toutes les entreprises.

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION
Outils de Production

GÉNÉRALISATION DE L'USAGE DU MATÉRIEL NUMÉRIQUE RECONDITIONNÉ

17

NUM

Instaurer dans les entreprises un quota de matériel informatique issu d'une filière de reconditionnement nationale ou européenne.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

LIMITER L'ACHAT DE MATÉRIEL NEUF DANS LES ENTREPRISES

MISE EN OEUVRE

- Élargir la loi AGEC aux entreprises et la renforcer en ajoutant le critère de reconditionnement local et de revente du matériel à la filière de reconditionnement.
- À chaque renouvellement de son parc ou chaque année, l'entreprise doit être capable de montrer que le taux de matériel issu du reconditionnement augmente.
- Accompagnement du renforcement de la filière.

TRAJECTOIRE

2035 : 50% des parcs des entreprises issus du reconditionnement.

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION
Outils de Production

ADAPTATION DU CHÈQUE NUMÉRIQUE RECONDITIONNÉ POUR LES TPE

18

NUM

Mettre en place le chèque numérique pour les TPE permettant de favoriser la réparation ou le remplacement par du reconditionné en France et en Europe.

RECOMMANDATION | FACILITATION | **INCITATION** | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

LIMITER LA PRODUCTION DE NOUVEAUX APPAREILS NUMÉRIQUES

MISE EN OEUVRE

- Mettre en place et structurer la collecte du matériel usagé.
- Créer un agrément à l'attribution des chèques numériques reconditionnés.
- Le chèque peut servir à l'achat d'appareils reconditionnés ou pour la réparation d'appareils numériques. Il a une durée de validité de 7 ans.

TRAJECTOIRE

2024 : mise en place du chèque
2026 : 25% des TPE ont eu recours au chèque.

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Eco-taxe sur tous les appareils numériques

PROPOSITION
Outils de Production

ACTUALISATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DES SERVEURS EXIGÉES PAR LES CONSTRUCTEURS

19

NUM

Obliger les constructeurs de serveurs à élargir leurs garanties dans la durée et dans les conditions d'utilisation dans un objectif de sobriété et de durabilité

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

OPTIMISER L'USAGE DES SERVEURS EN LIMITANT LES CONTRAINTES EXCESSIVES

MISE EN OEUVRE

1. Définir un cadre minimum de garantie comprenant des données sur les températures et la durée de vie minimum (passer de 5 - 7 ans à 10 ans) pour le matériel et sa réparation.
2. Légiférer et promulguer la loi.

TRAJECTOIRE

2024 : législation.

NIVEAU D'IMPACT*

2

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

5 | PRODUCTION

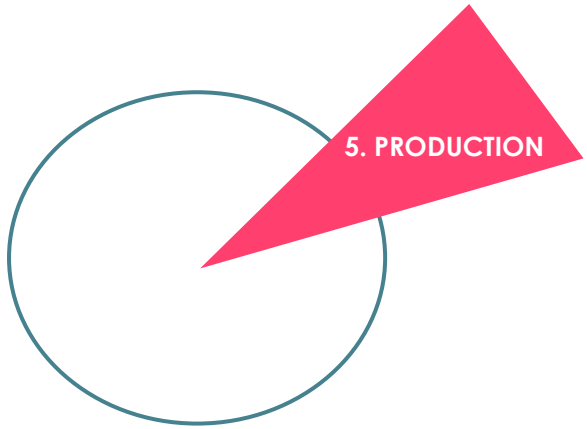

Comme il conduit à la fois à extraire des ressources, consommer de l'énergie, produire des déchets et émettre des gaz à effet de serre, le processus de production contribue fortement à l'impact de l'entreprise sur l'environnement.

Les Délégués du Grand Défi formulent donc des propositions qui doivent permettre de responsabiliser les producteurs et de réduire l'empreinte écologique des processus de fabrication.

Ces propositions définissent trois principaux champs d'action :

- Le premier vise l'amélioration de l'empreinte écologique des produits qui sera fondée sur de nouvelles normes d'impact fixées à l'échelle de l'Union Européenne.
- Le second porte sur la chaîne de production et doit permettre d'en améliorer les performances et réduire la pression sur les matières premières.
- Le troisième privilégie la durée de vie du produit et l'analyse de son cycle de vie pour en améliorer à la fois la sobriété, l'efficacité et la durabilité.

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

P1 : Plan national de recherche "low tech"

P2 : Accompagnement des TPE/PME dans la réalisation des analyses des cycles de vie des produits

ÉVOLUTION DES PRATIQUES

P3 : Développement de l'économie de la fonctionnalité

P4: Développement de la formation dédiée aux filières de la réparation

P5 : Guide méthodologiques des achats responsables pour les TPE/ PME

RÉDUCTION DES DÉCHETS

P6 : Allongement de la durée de vie des produits alimentaires

P7 : Renforcement de l'application de la loi Garot sur le gaspillage alimentaire

P8 : Incitation à intégrer des matières premières secondaires dans les processus de production

P9 : BTP/ Incitation au réemploi de surplus

P10 : BTP/ Application d'un score environnemental au second œuvre

P11 : BTP/ Assurabilité des matériaux issus de la déconstruction

MESURER ET RÉDUIRE L'EMPREINTE DES PRODUITS

P12 : Révision de toutes les normes de qualité

P13 : Extension de la norme CE

P14 : Appui de l'adoption d'un score environnemental unique par produit et service

P15 : NUM/ Sensibilisation à l'écoconception des services numériques

AMÉLIORER LA DURABILITÉ

P16 : Extension de l'indice de réparabilité

P17 : Augmentation de la garantie légale de conformité des produits et équipements

P18 : Mise en place d'une incitation comptable au rétrofit

PROPOSITION
Production

PLAN NATIONAL DE RECHERCHE "LOW TECH"

1

Lancement d'un plan national de recherche technique et technologique *low tech* afin de réduire la consommation et la dépendance aux ressources naturelles

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | **PLANIFICATION** | RÉGLEMENTATION

INTENTION

ACCROÎTRE LA PART DE LA RECHERCHE PUBLIQUE ET PRIVÉE DESTINÉE AUX *LOW TECHS*

MISE EN OEUVRE

- Ciblage de 5 à 10 secteurs prioritaires (ex : énergie, mobilité...)
- Construction d'une feuille de route sur 30 ans (financement, échange avec les universités et écoles, création de synergies ...)
- Révision de la feuille de route tous les 5 ans
- Lancement de la *French Low Tech* dont l'État est partenaire
- Lancement d'un prix "*French Low Tech*" par secteur

TRAJECTOIRE

2025 :
- Lancement de la *French Low Tech*

A partir de 2025 :
- Des innovations "majeures" mises sur le marché chaque année

NIVEAU D'IMPACT*

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

État

PROPOSITION
Production

ACCOMPAGNEMENT DES TPE/PME DANS LA RÉALISATION DES ANALYSES DES CYCLES DE VIE DES PRODUITS

2

Renforcer les aides opérationnelles et financières relatives au déploiement massif et rapide de la réalisation des ACV par les TPE/PME.

RECOMMANDATION | FACILITATION | **INCITATION** | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

AIDER MASSIVEMENT LES TPE/PME À MENER DES ACV AFIN DE RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LEURS PRODUITS

MISE EN OEUVRE

- Renforcer le rôle et les moyens d'aide des institutions (type ADEME)
- Centraliser et capitaliser les données de base nécessaires aux ACV afin de constituer des référentiels par secteur ou filière
- Mettre à disposition des experts et aides financières pour la réalisation des diagnostics pour les TPE/PME

TRAJECTOIRE

2024 : officialisation du rôle de l'ADEME
2027 : 20% des TPE/PME ont réalisé des ACV
2030 : 50% des TPE/PME ont réalisé des ACV
2035 : 75% des TPE/PME ont réalisé des ACV

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

PROPOSITION Production

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

3

Favoriser le passage à l'économie de la fonctionnalité par le partage de bonnes pratiques et de méthodologies par secteur

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

DIMINUER L'USAGE DE RESSOURCES

MISE EN OEUVRE

- Coordination d'un plan de transformation par un organisme (type ADEME) qui fédère les acteurs de la filière
- Remontée d'informations/ bonnes pratiques organisée par secteur d'activité ou filière
- Mise à disposition de guides, outils et méthodologies facilitant l'évolution du modèle d'affaires
- Organisation de conférences/ partages de bonnes pratiques

TRAJECTOIRE

2024 : lancement du plan de transformation
2025 : mise en oeuvre progressive par filière
2030 : 50% des entreprises ont une partie de leur modèle d'affaires fondé sur la fonctionnalité

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État, filières

PROPOSITION Production

DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION DÉDIÉE AUX FILIÈRES DE LA RÉPARATION

4

Développer et valoriser les formations dans les filières de la réparation : formations initiale et continue.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | **PLANIFICATION** | RÉGLEMENTATION

INTENTION

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE LA FILIÈRE DE RÉPARATION

MISE EN OEUVRE

- Définir des compétences/besoins nécessaires
- Elaborer des formations (contenus, cursus...) et mobiliser les acteurs des différentes filières.
- Orienter vers ces formations les demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion à court terme et les jeunes en formation professionnelle
- Valoriser ces formations auprès des publics concernés
- Mise en place des financements associés par les filières

En support à la mise en application de la loi AGEC (Article 62)

TRAJECTOIRE

2024 - 2026 : Préparation des formations
2027 - 2028 : la filière dispose de salariés formés en adéquation avec ses besoins

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État, fédérations professionnelles

PROPOSITION
Production

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DES ACHATS RESPONSABLES POUR LES TPE / PME

5

Mettre en place un guide gratuit des achats responsables par secteur à destination des TPE/PME

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

AIDER LES TPE/PME À DÉVELOPPER DES PRATIQUES RESPONSABLES

MISE EN OEUVRE

- Fédérer les représentations sectorielles pour s'accorder sur les critères (sélection fournisseurs et produits)
- Formaliser une démarche type, déclinée par secteur
- Écrire et faire connaître les guides

TRAJECTOIRE

2025 : 80% des filières ont produit et fait connaître leurs guides

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Fédérations professionnelles

PROPOSITION
Production

ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

6

Revoir la loi définissant les produits soumis à DLC (Date Limite de Consommation) pour favoriser les produits soumis à DDM (Date de durabilité minimale), sans modification de la composition.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

RÉDUIRE LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

MISE EN OEUVRE

- Redéfinir les catégories de produits soumis à DLC ou DDM et exemptés
- Mettre en place une sanction pécuniaire significative et dissuasive en cas de non respect de la DLC / DDM maximale
- 2024 : mise en œuvre de la loi

TRAJECTOIRE

2026 : diminution de 25% des pertes en grandes surfaces et chez les particuliers

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Production

RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DE LA LOI GAROT SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

7

Renforcer les contrôles sur l'application de la loi sur le gaspillage alimentaire afin d'inciter son application par les transformateurs, les distributeurs et les restaurateurs

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

AMÉLIORER L'IMPACT DE LA LOI GAROT

MISE EN OEUVRE

- Demander aux instances de contrôle (DGCCRF, DREAL) de renforcer la surveillance de l'application de la loi.
- Exiger des entreprises qu'elles publient annuellement :
  - un diagnostic des pertes (quantité de pertes vs. quantité de matières mises en œuvre)
  - la répartition des pertes (co-produits pour l'alimentation humaine, alimentation animale)

TRAJECTOIRE

2024 : mise en place de la publication annuelle obligatoire
2026 : mise en place de l'interdiction des pertes (obligation de transformation pour l'alimentation humaine ou animale) pour les entreprises de plus de 250 salariés
2030 pour toutes

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Production

INCITATION À INTÉGRER DES MATIÈRES PREMIÈRES SECONDAIRES DANS LES PROCESSUS DE PRODUCTION

8

Inciter les industriels à intégrer dans leur processus de production ou de fabrication des MPS (matières premières secondaires) ou MPIR (Matières Premières Issues du Recyclage)

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE MATIÈRES

MISE EN OEUVRE

Par secteur :
- Identification d'un taux cible d'utilisation des MPS par produit
- Mise en place de circuits de récupération / mise à disposition / plateformes territoriales
- Partages de bonnes pratiques sectorielles
- Lancement éventuel de programmes de recherche et d'innovation

TRAJECTOIRE

2030 : Le ratio de MPS / total des matières utilisées a sensiblement augmenté par secteur

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION
Production

INCITATION AU RÉEMPLOI DE SURPLUS

9

Systématiser la remise en vente des surplus des professionnels du BTP vers les particuliers.

BTP

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

REVALORISER LES MATÉRIAUX NON UTILISÉS

MISE EN OEUVRE

- Poursuite de l'augmentation de la taxe déchets
- Clause de remise sur le marché des surplus sur les appels d'offres publics
- Mise en place d'une filière, par exemple avec les enseignes de bricolage, ressourceries, ...

TRAJECTOIRE

2027 : 10% de revente des surplus de chantier
2030 : 20% de revente des surplus de chantier

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION
Production

APPLICATION D'UN SCORE ENVIRONNEMENTAL AU SECOND ŒUVRE

10

Appliquer un score environnemental au second œuvre, pour tous les produits et matériaux.

BTP

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

AUGMENTER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE GLOBALE DES BÂTIMENTS AU DELÀ DU GROS ŒUVRE (CIRCUITS ÉLECTRIQUES, CLOISONS, LES SOLS...)

MISE EN OEUVRE

- Création concertée du score environnemental (circuit court/ impact carbone/cycle de vie...)
- Certification par des laboratoires agréés (type CSTB)
- Interdiction progressive des mauvais eco-scores

TRAJECTOIRE

2025 : mise en place du score environnemental
2025-2030 : temps d'adaptation laissé aux producteurs
2030 : Interdiction des produits avec mauvais score environnemental

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

5

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Fabricants

PROPOSITION Production

ASSURABILITÉ DES MATÉRIAUX ISSUS DE LA DÉCONSTRUCTION

11

Permettre aux maîtres d'ouvrage d'obtenir l'assurance dommage ouvrage d'un bâtiment construit en partie avec des matériaux de déconstruction

BTP

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

DIMINUER LES DÉCHETS ET FAVORISER LE RÉEMPLOI LORS DES DÉCONSTRUCTIONS

MISE EN OEUVRE

- Ouverture de l'assurance décennale aux matériaux éligibles provenant de la déconstruction
- Définition du processus de valorisation :
  - Identification avant déconstruction des matériaux réutilisables
  - Validation du mode de dépose préconisé
  - Contrôle de la dépose
  - Réemploi des matériaux
- Formation des certificateurs, des professionnels (dépose, évaluation...)

TRAJECTOIRE

2025 : 5% de matériaux couverts par la garantie décennale
2030 : 10% de matériaux couverts par la garantie décennale

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Production

RÉVISION DE TOUTES LES NORMES DE QUALITÉ

12

Remettre à plat toutes les normes de qualité pour éviter l'utilisation excessive de ressources et améliorer les arbitrages entre qualité et environnement

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

LIMITER LA SURCONSOMMATION DE RESSOURCES

MISE EN OEUVRE

- 1ère étape : l'Etat lance un processus d'examen des normes
- 2ème étape : les organisations professionnelles représentatives d'un secteur d'activité
  - examinent l'ensemble des normes qui leur sont appliquées en établissant une balance avantages/coût environnemental,
  - établissent le cas échéant des propositions de modification des normes réglementaires,
  - modifient le cas échéant leurs codes des usages.
- 3ème étape : les pouvoirs publics, garants de l'intérêt général, examinent les propositions faites et modifient le cas échéant les normes en vigueur

TRAJECTOIRE

2024 : lancement par l'État
2025 : début du travail par les organisations professionnelles
2026 : premières propositions de modifications de normes

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

5

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION
Production

13

EXTENSION DE LA NORME CE

Étendre la norme européenne CE (actuellement centrée sur la sécurité et limitée à certaines catégories de produits) :
- **aux critères environnementaux et sociaux**
- **à tous les produits commercialisés en Europe.**

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

RENFORCER LE RESPECT DES CRITÈRES RSE DES PRODUITS COMMERCIALISÉS EN EUROPE

MISE EN OEUVRE

- Intégration des nouveaux critères à la norme CE sur les produits concernés aujourd'hui (Pour les critères environnementaux : se fonder sur le PEF rendu obligatoire ; Pour les critères sociaux : se référer au référentiel des normes européennes)
- étendre aux secteurs ayant une forte empreinte environnementale : ex. textile, électronique...
- progressivement généraliser à toutes les catégories de produits hors alimentaires

TRAJECTOIRE

2027 : sortie de la norme

NIVEAU D'IMPACT*

5

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

5

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION
Production

14

APPUI DE L'ADOPTION D'UN SCORE ENVIRONNEMENTAL UNIQUE PAR PRODUIT ET SERVICE

Appuyer l'adoption d'un score environnemental unique (type PEF) pour mesurer les impacts environnementaux des produits et services commercialisés ou produits en Europe

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

DÉFINIR UN CADRE DE RÉFÉRENCE ET RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS EUROPÉENS RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT

MISE EN OEUVRE

- Appuyer l'adoption d'un score environnemental unique au niveau européen
- Recommander l'intégration des produits importés dans l'UE à cette norme

TRAJECTOIRE

2025 : le score environnemental est défini
2030 : Application à 50% des produits et services
2035 : Application à 100% des produits et services

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Production

SENSIBILISATION À L'ÉCO CONCEPTION DES SERVICES NUMÉRIQUES

15

NUM

Créer un guide puis des formations dédiées à l'éco conception logicielle et web.

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

FAVORISER LA SOBRIÉTÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES

MISE EN OEUVRE

1 - Création du guide de l'éco-conception et promotion de l'utilisation de l'eco-index.
2 - Création des formations associées et passage en formations obligatoires dans les cursus (formations initiales et continues)
3 - Rendre obligatoire l'eco-index pour tous les nouveaux produits.
4 - Mise en place de la norme ISO du numérique responsable.

TRAJECTOIRE

2024 : parution du guide
2025 : déploiement des formations
2026 : obligation de l'éco index et publication de la norme ISO

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

ADEME, filière ESN

PROPOSITION Production

EXTENSION DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ

16

Étendre l'indice de réparabilité (futur indice de durabilité) à tous les produits électriques et électroniques produits et/ou commercialisés en Europe

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

SORTIR DE LA LOGIQUE DE RENOUVELLEMENT SYSTÉMATIQUE

MISE EN OEUVRE

- Intégrer de nouvelles catégories de produits à la liste incluse dans la Loi AGEC
- Définir une note minimale qui, à terme, interdira la commercialisation d'un produit

TRAJECTOIRE

2025 : un maximum de produits manufacturés sont notés
2030 : les produits les plus mal notés sont interdits

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION
Production

AUGMENTATION DE LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ DES PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS

17

Augmenter la durée de la garantie légale de conformité des équipements et installations de 2 à 5 ans pour les produits neufs et de 1 à 2 ans pour les produits reconditionnés.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

LIMITER L'UTILISATION DES RESSOURCES

MISE EN OEUVRE

- Modification du code de la consommation concernant les biens de consommation et modification de la législation concernant les biens d'équipement et les installations
- Édition d'un guide de bonnes pratiques sur les usages des produits et équipements permettant de faire les bons arbitrages achats/ réparation sur le neuf et l'ancien

TRAJECTOIRE

2024 : modification du code de la consommation concernant les biens de consommation et modification de la législation concernant les biens d'équipement et les installations
2030 : application à tous les produits manufacturés
2035 : nouvelle extension des garanties légales de conformité de 5 à 10 ans pour les produits neufs et de 2 à 4 ans pour le reconditionné.

NIVEAU D'IMPACT*

5

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION
Production

MISE EN PLACE D'UNE INCITATION COMPTABLE AU RETROFIT

18

Rendre le Retrofit* plus avantageux comptablement que le neuf.

**Retrofit : remplacement de composants anciens ou obsolètes par des composants plus récents, généralement en changeant la technologie, sans modifier la fonction*

RECOMMANDATION | FACILITATION | **INCITATION** | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

LIMITER L'USAGE DES RESSOURCES

MISE EN OEUVRE

- Définition du cadre légal du retrofit.
- Mise en place d'une durée d'amortissement comptable allongée pour le retrofit.
- Création de la filière du retrofit.

TRAJECTOIRE

2025 : à l'échelon national 10% de retrofit versus neuf
2030 : 20%
2035 : 40%

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

5

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

6 | LOGISTIQUE

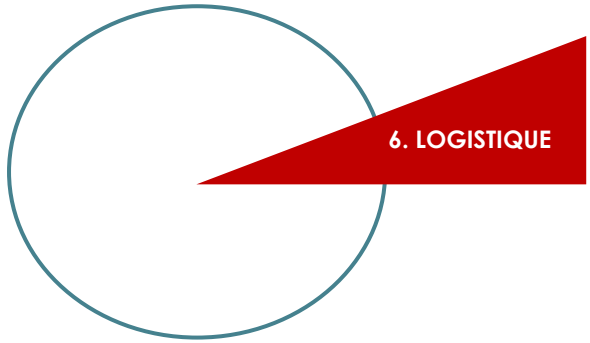

Dans la mesure où le transport représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre, il importe d'en améliorer les modalités et de faire évoluer les usages pour en réduire les impacts, tant à l'échelle des fournisseurs que des distributeurs ou des consommateurs.

Pour y parvenir, les Délégués du Grand défi proposent trois types de mesures qui visent à :

- Décarboner le fret.
- Réorienter et optimiser les systèmes de livraison.
- Accompagner les entreprises dans le renouvellement de leurs flottes.

RÉDUCTION DES IMPACTS ÉCOLOGIQUES DU FRET

L1 : Développement du fret ferroviaire

L2 : Développement du fret fluvial

RÉDUCTION DE L'IMPACT DES LIVRAISONS

L3 : Création de centres multimodaux à proximité des nœuds routiers, fluviaux et ferroviaires

L4 : Création de centres logistiques mutualisés à l'entrée des villes

L5 : Tarification au volume des colis

L6 : Régulation des modes de livraison pour réduire leur coût environnemental et social

RENOUVELLEMENT DES FLOTTES

L7 : Financement de la réorientation de la flotte automobile des artisans et TPE

L8 : BTP/ Facilitation du renouvellement écologique des flottes d'engins et de matériels des travaux publics

PROPOSITION Logistique

DÉVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE

1

Programmer un grand plan d'investissement dans les infrastructures ferroviaires à horizon 2050

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | **PLANIFICATION** | RÉGLEMENTATION

INTENTION

AUGMENTER LA PART DE MARCHÉ DU RAIL

MISE EN OEUVRE

- Investissement prioritaire dans des infrastructures de contournement des 3 nœuds actuels : Lille / Paris / Lyon.
- Doublement de certains sillons ferroviaires pour séparer le transport de personnes du transport de marchandises.
- Mise en place d'un système permettant la traçabilité des marchandises.
- Renforcement des objectifs de ponctualité et de qualité de services.

TRAJECTOIRE

2030 : la part de marché du fret ferroviaire passe de 9% à 20%.
2040 : la part de marché du fret ferroviaire passe à 40%.

NIVEAU D'IMPACT*

5

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

5

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État, régions

PROPOSITION Logistique

DÉVELOPPEMENT DU FRET FLUVIAL

2

Investir dans les infrastructures fluviales tout en respectant les considérations écologiques

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | **PLANIFICATION** | RÉGLEMENTATION

INTENTION

AUGMENTER LE REPORT MODAL VERS LE FLUVIAL

MISE EN OEUVRE

- Identification des fleuves les plus aptes
- Travail à l'adaptation aux risques climatiques (mode le plus exposé)

TRAJECTOIRE

2030 : passer d'une part de marché de 2% à 5%.
2040 : passer à une part de marché de 10%.

NIVEAU D'IMPACT*

2

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

5

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État, territoires

PROPOSITION Logistique

3

CRÉATION DE CENTRES MULTIMODAUX À PROXIMITÉ DES NŒUDS ROUTIERS, FLUVIAUX ET FERROVIAIRES

Déployer un réseau efficace de centres multimodaux permettant les transferts rails-routes, fleuves-routes ou rails-fleuves sur tout le territoire.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | **PLANIFICATION** | RÉGLEMENTATION

INTENTION

RÉDUIRE LE TRANSPORT ROUTIER

MISE EN OEUVRE

- Sur les centres intermodaux existants : investir sur l'automatisation, la modernisation et les capacités d'accueil.
- Pour les centres non existants : création en application de la directive européenne.

TRAJECTOIRE

2030 : 50% des agglomérations de plus de 100 000 habitants sont desservies par un centre
2040 : 100% des agglomérations de plus de 100 000 habitants sont desservies par un centre

NIVEAU D'IMPACT*

5

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État, territoires

PROPOSITION Logistique

4

CRÉATION DE CENTRES LOGISTIQUES MUTUALISÉS À L'ENTRÉE DES VILLES

Créer des centres logistiques à l'entrée des villes permettant le déchargement des poids lourds et la livraison du dernier km par des véhicules "verts"

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | **PLANIFICATION** | RÉGLEMENTATION

INTENTION

DÉCARBONER LE DERNIER KILOMÈTRE

MISE EN OEUVRE

- Création ou développement de centres logistiques à l'entrée des villes.
- Création de places de marché pour permettre le choix de sous-traitants pour la livraison du dernier km.

TRAJECTOIRE

2030 : 100% des ZFE ont des centres logistiques

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Territoires

PROPOSITION Logistique

TARIFICATION AU VOLUME DES COLIS

5

Imposer la tarification du transport sur la base du volume plutôt que du poids

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

AUGMENTER LE TAUX DE REMPLISSAGE DES POIDS LOURDS

MISE EN OEUVRE

- Pour les colis < 30 kg, tarification au volume.
- Pour les colis >=30 kg, tarification suivant la formule poids / volume, pour supprimer tout effet de seuil à 30 kg.

Cette tarification ne concerne pas le vrac ni le mono chargement sans conditionnement (facturation au poids).

TRAJECTOIRE

2024 : décret d'application
2025 : taux de remplissage de 85%

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Logistique

RÉGULATION DES MODES DE LIVRAISON POUR RÉDUIRE LEUR COÛT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

6

Afficher le coût environnemental et social et réguler progressivement la livraison à domicile.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

BAISSER LE COÛT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES LIVRAISONS

MISE EN OEUVRE

1. Imposer un affichage systématique du coût environnemental des livraisons :
   - Interdire la mention "livraison ou retour gratuit"
   - Afficher le coût de la livraison, même offerte
   - Communiquer sur les impacts du transport
2. Imposer une tarification conforme au coût réel
3. Interdire les pratiques nocives/ abusives : livraison express, retours gratuits

TRAJECTOIRE

2024 : obligation de l'affichage
2025 : tarification différenciée express et domicile vs. "lent" et hors domicile
2026 : interdiction de la livraison en 24H (hors produits essentiels)

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Logistique

FINANCEMENT DE LA RÉORIENTATION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DES ARTISANS ET TPE

7

Financer la transition de la flotte automobile des artisans et TPE (vers des véhicules décarbonés) grâce à un plan d'investissement ambitieux, leur permettant notamment de s'adapter aux ZFE.

RECOMMANDATION | FACILITATION | **INCITATION** | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU PARC DIESEL PROFESSIONNEL

MISE EN OEUVRE

- Un organisme d'État définit les critères d'aide pour les différentes options : retrofit, changement de carburants, nouveaux véhicules, etc.
- L'organisme accompagne les entreprises dans la transformation de leur flotte (conseil, financement, etc.).

TRAJECTOIRE

2024 : mise en place de l'accompagnement.
2025 : déploiement prioritaires sur les ZFE.
2026 : élargissement.

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État, régions

PROPOSITION Logistique

FACILITATION DU RENOUVELLEMENT ÉCOLOGIQUE DES FLOTTES D'ENGINS ET DE MATÉRIELS DES TRAVAUX PUBLICS

8

BTP

Accélérer le basculement des engins thermiques des travaux publics des PME/ TPE vers des technologies alternatives, par un dispositif de bonus/malus comptable et fiscal.

RECOMMANDATION | FACILITATION | **INCITATION** | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION DES ENGINS DU SECTEUR DU BTP

MISE EN OEUVRE

Bonus : mise en place de primes ou rallongement des durées d'amortissement
- Elargissement du dispositif de prime au retrofit des poids lourds aux engins du BTP (boîtiers hybrides, électrification)
- Prime à la reprise thermique versus nouvelle motorisation

Malus :
- Fiscalité augmentée sur les matériels obsolètes / polluants
- Interdiction progressive d'accès aux marchés publics ou urbains

TRAJECTOIRE

2026 : 50% du parc
2029 : 75% du parc
2035 : 100% du parc

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

7 | CONDITIONNEMENT

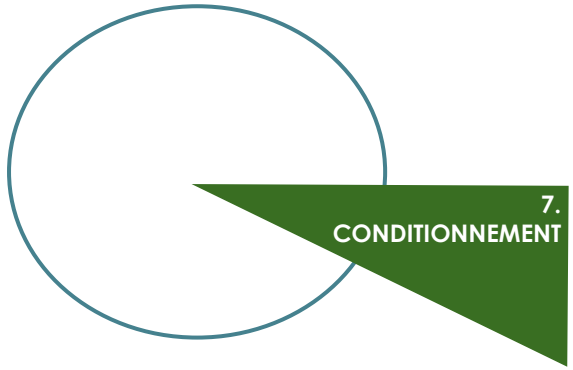

Qu'ils soient en plastique, en aluminium ou en matériaux mélangés (carton, synthétique...), les emballages représentent une part importante de l'empreinte écologique des produits.

Emblématiques d'une société d'abondance, ils induisent eux-mêmes des comportements que l'épuisement des ressources et la détérioration de l'environnement imposent de faire évoluer.

Pour réduire l'empreinte écologique des emballages et dissocier le choix, l'usage ou la consommation des biens de leur conditionnement, les Délégués du Grand Défi invitent les acteurs impliqués à revoir les matières utilisées ainsi que les usages par un plan global et ambitieux permettant de :

- Déployer des solutions alternatives à grande échelle.
- Soutenir de nouveaux usages en accord avec les principes 4R : Renoncer, Réduire, Réutiliser, Recycler. Ils affirment ainsi, comme première nécessité la sobriété, portée par l'impératif du renoncement.

DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS ALTERNATIVES

CN 1 : Plan d'investissement R&D dans la filière emballage
CN 2 : Soutien aux pratiques innovantes dans les activités 3R (Réduire, recycler, réutiliser)
CN 3 : Interdiction des emballages jetables pour la vente à emporter et la livraison à domicile
CN 4 : Standardisation des contenants réutilisables

ADOPTION D'UN PLAN EMBALLAGE 4R RENONCER-RÉDUIRE-RÉUTILISER-RECYCLER

CN 5 : Eco-contribution pour tous les emballages
CN 6 : Interdiction des emballages multi-matières
CN 7 : Remplacement progressif de l'aluminium à usage unique par l'aluminium réutilisable dans les emballages
CN 8 : Plan volontariste de réduction de l'utilisation du plastique dans les emballages
CN 9 : Interdiction de l'emballage des lots promotionnels

PROPOSITION Conditionnement

PLAN D'INVESTISSEMENT R&D DANS LA FILIÈRE EMBALLAGES

1

Ouvrir les dispositifs d'aide à l'innovation à toute entreprise sur des projets de R&D visant la réduction/ réemploi/ substitution/ recyclage des emballages

RECOMMANDATION | FACILITATION | **INCITATION** | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

FAVORISER LES DÉMARCHES DE RÉDUCTION / RÉEMPLOI / SUBSTITUTION DES EMBALLAGES PAR L'INNOVATION

MISE EN OEUVRE

- Modification des règles d'attribution des allègements de charges
- Facilitation des pré-financements (fort % de pré-financement)
- Simplification administrative des demandes d'aides

TRAJECTOIRE

2024 : entrée en application de l'aide
2027 : innovations 4R *Made In France*

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

PROPOSITION Conditionnement

SOUTIEN AUX PRATIQUES INNOVANTES DANS LES ACTIVITÉS 3R (RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER)

2

Mettre en place des aides financières pour soutenir les pratiques qui favorisent la sobriété au sein des activités 3R (ex. réparation, consigne…).

RECOMMANDATION | FACILITATION | **INCITATION** | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES (ex. réparation, consigne...)

MISE EN OEUVRE

1. Mise en place d'aides pour accélérer le développement de ces pratiques au sein du secteur
2. Incitation progressive selon la maturité des filières

TRAJECTOIRE

2025 : mise en place du cadre légal

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Eco-Taxe

PROPOSITION Conditionnement

INTERDICTION DES EMBALLAGES JETABLES POUR LA VENTE À EMPORTER ET LA LIVRAISON À DOMICILE

3

Obliger les entreprises de livraison à domicile ou de vente à emporter à utiliser des contenants réemployés, avec une obligation de reprise ou de consigne en privilégiant le verre, l'aluminium ou la faïence.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

SORTIR DU MODÈLE DE L'EMBALLAGE JETABLE

MISE EN OEUVRE

Modification du code de l'environnement et de l'article 9 de la loi AGEC et plus précisément D541- 351 et 352 pour :
- élargir l'assiette : toutes les entreprises, de toutes tailles, pratiquant la LAD et la VAE
- modifier les objectifs.

TRAJECTOIRE

2028 : 100% de contenants réemployés pour la vente à emporter BtoC
2030 : 100% de contenants réemployés pour la livraison à domicile BtoC
2035 : 100% de contenants réemployés pour le BtoB

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Conditionnement

STANDARDISATION DES CONTENANTS RÉUTILISABLES

4

Standardiser les contenants pour faciliter le développement des systèmes de consigne et de vente en vrac.

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

FACILITER LA RÉUTILISATION DES EMBALLAGES AU SEIN DE FILIÈRES

MISE EN OEUVRE

- Définition des standards de contenants avec tous les acteurs : fournisseurs/ distributeurs/ fabricants-marques/ acteurs existants
- Création d'une filière de collecte, nettoyage/réutilisation locale et/ ou au niveau des enseignes/magasins

TRAJECTOIRE

2030 : 100% des emballages utilisés pour la vente en vrac alimentaire, entretien et hygiène-beauté sont consignés.
2030 : mise en place d'un système de consigne dans 100% des enseignes de distribution, passage à la consigne sur des secteurs à fort impact (ex. embouteillage)

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Taxe AGEC

PROPOSITION Conditionnement

5

ÉCO-CONTRIBUTION POUR TOUS LES EMBALLAGES

Élargir le périmètre de l'éco-contribution à tous les emballages et à tous les niveaux : primaires, secondaires, tertiaires (logistique, transport, stockage, distribution).

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

LIMITER LES EMBALLAGES

MISE EN OEUVRE

Élargissement de la loi S41-10-1 du code de l'environnement sur la Responsabilité Étendue du Producteur (REP) à l'ensemble des emballages, quelle que soit leur finalité.

Sanctuariser les coûts de transition écologique des emballages dans les négociations avec les distributeurs (comme la loi EGALIM qui protège les producteurs de matières premières alimentaires).

TRAJECTOIRE

2025 : modification de la loi
2030 : 100% des produits avec emballage contribuent à la REP

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Conditionnement

6

INTERDICTION DES EMBALLAGES MULTI-MATIÈRES

Interdire les emballages multi-matières : les emballages combinant plusieurs matériaux, les matériaux composites qui empêchent le recyclage.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

FACILITER LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES

MISE EN OEUVRE

- Modifier le code de l'environnement dans la lignée des articles de la loi AGEC sur les multi-matériaux.
- Mettre en place une sanction pénale de 5ème classe en cas de non-respect de l'obligation.
- Mettre en place un programme de recherche et accompagnement de la filière pour le passage au mono-matériau (cf. Conditionnement 1)

TRAJECTOIRE

2025 : modification de la loi
2030 : 50% d'emballages mono-matière
2035 : 100% d'emballages mono-matière

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Aides R&D via dispositifs d'aide à l'innovation

PROPOSITION Conditionnement

REMPLACEMENT PROGRESSIF DE L'ALUMINIUM À USAGE UNIQUE PAR L'ALUMINIUM RÉUTILISABLE DANS LES EMBALLAGES

7

Passer de l'aluminium à usage unique à l'aluminium réutilisable dans les emballages.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | **PLANIFICATION** | RÉGLEMENTATION

INTENTION

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS CARBONE DES EMBALLAGES

MISE EN OEUVRE

- Elargir la section 10 "lutte pour le réemploi et contre le gaspillage" du Chap 1 - Titre IV - Livre V de la partie réglementaire (art R121 à RR714-2) en ajoutant les emballages en aluminium à usage unique.
- Mise en place de consultations au sein des filières (fabricants, distributeurs, embouteilleurs...)
- Accompagnement de la transition vers de l'aluminium réutilisable (D8 - Plan de recherche).

TRAJECTOIRE

2025 : modification de la loi
2030 : 0% d'aluminium dans les emballages à usage unique secondaire et tertiaire
2035 : 0% d'aluminium à usage unique (remplacé par de l'aluminium réutilisable ou une matière recyclable)

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

5

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Conditionnement

PLAN VOLONTARISTE DE RÉDUCTION DE L'UTILISATION DU PLASTIQUE DANS LES EMBALLAGES

8

Accélérer la mise en place d'un plan de suppression progressive du plastique à usage unique dans les emballages.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | **PLANIFICATION** | RÉGLEMENTATION

INTENTION

ARRÊTER L'UTILISATION DU PLASTIQUE ISSU DE LA PÉTROCHIMIE DANS LES EMBALLAGES

MISE EN OEUVRE

Processus de mise en oeuvre progressif à l'image de l'interdiction des véhicules thermiques à horizon 2035 :

- Mesures législatives par secteur et typologie de plastiques par paliers (PVC, PET opaque, PSE, PS) assorties de sanctions en cas de non respect
- Identification d'une taxonomie plus exigeante (définition de plastique à usage unique, utile/ inutile par ex.)
- Accompagnement de la filière plasturgie emballage
- En complément de la Loi AGEC : suppression à 2025 des emballages plastiques à usage unique "inutiles"
- Information et accompagnement des consommateurs dans les changements de pratiques.

TRAJECTOIRE

2030 : suppression de 80% des emballages plastiques
2035 : suppression de 100% des emballages plastiques

NIVEAU D'IMPACT*

5

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

5

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

- Principe du pollueur payeur sur la filière emballage et ses clients
- Aide à la R&D sur les matériaux substituables durables

PROPOSITION Conditionnement

INTERDICTION DE L'EMBALLAGE DES LOTS PROMOTIONNELS

9

Rendre obligatoire la vente en lot virtuel (sans emballage physique) pour les produits de grande consommation (ex. réduction sur le 2ème produit, 2 pour le prix d'1)

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

SUPPRIMER LES EMBALLAGES SUPERFLUS

MISE EN OEUVRE

Modifier le code de la consommation pour rendre obligatoire le lot virtuel pour les produits de grande consommation

TRAJECTOIRE

Entrée en vigueur progressive entre 2025 et 2030

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

8 | DISTRIBUTION

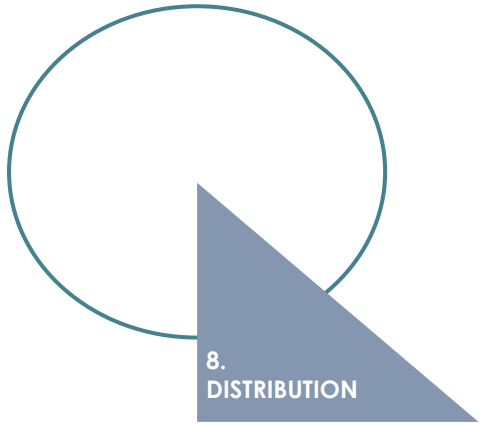

Pour réussir, la transition écologique impose d'engager ensemble fournisseurs, producteurs, distributeurs et consommateurs vers des pratiques plus transparentes et plus sobres.

Dans cette perspective, les Délégués proposent d'agir à plusieurs niveaux :

- Celui de l'affichage, par une exigence accrue de transparence afin d'orienter le consommateur vers des choix plus responsables.
- Celui de l'offre et des dispositifs d'encouragement à l'achat (vente, paiement, promotion) pour valoriser les comportements sobres et responsables ainsi que les services à moindre impact environnemental.

MISE EN VALEUR DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES PRODUITS

D1 : Accélération et généralisation du passeport produit

D2 : Obligation d'affichage de la valeur d'usage

D3 : Affichage de la performance environnementale tout au long du cycle de vente

D4 : Baisse du taux de TVA pour les produits avec un bon score environnemental

AGIR SUR L'OFFRE POUR FAVORISER LES PRODUITS À PLUS FORTE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

D5 : Améliorer l'empreinte environnementale des rayons en grande distribution

D6 : Obligation de vente à l'unité des options

D7 : Modulation des facilités de paiement en fonction de la performance environnementale du produit

D PROPOSITION Distribution

ACCÉLÉRATION ET GÉNÉRALISATION DU PASSEPORT PRODUIT

1

Indication obligatoire de la composition, de la provenance des composants principaux et de la zone de fabrication sur tous les produits

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

FAVORISER LA CONSOMMATION DE PRODUITS AYANT UN BON SCORE ENVIRONNEMENTAL

MISE EN OEUVRE

- Aller au-delà de la Directive Européenne Ecodesign : exiger l'affichage sur l'emballage de la composition, la provenance et la zone de fabrication des 5 composants principaux.
- Rendre disponible la totalité des informations en ligne (QR code, site web) pour tous les produits (BtoB et BtoC)
- Indiquer les substances chimiques dangereuses (Cf. révision du règlement REACH reportée à 2023). Par exemple : indiquer la famille des produits chimiques, identifier les perturbateurs endocriniens

TRAJECTOIRE

2024 : Mise en place de la révision REACH et du DPP en France
2025 : affichage obligatoire en BtoB (composition, provenance, fabrication)
2030 : affichage obligatoire en BtoC (composition, provenance, fabrication)

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

D PROPOSITION Distribution

OBLIGATION D'AFFICHAGE DE LA VALEUR D'USAGE

2

Rendre obligatoire l'affichage de la valeur d'usage des produits dans des termes concrets (fréquence d'utilisation, durée de vie...)

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

ÉCLAIRER LE CHOIX DU CONSOMMATEUR AU DELÀ DU PRIX

MISE EN OEUVRE

- Modifier les règles affichage par voie réglementaire
- Définir la métrique adaptée à chaque famille de produit et identifier une traduction concrète facile à comprendre par le consommateur
- Afficher systématiquement la valeur d'usage associée au prix

TRAJECTOIRE

2025 : mise en place progressive secteur par secteur. Priorité sur les secteurs à fort potentiel (recyclage de matières rares, réemploi, vente d'occasion, etc.)

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

D PROPOSITION Distribution

AFFICHAGE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE TOUT AU LONG DU CYCLE DE VENTE

3

Rendre obligatoire l'affichage de la performance environnementale sur tous les produits, tout au long du processus d'achat (de la promotion jusqu'au ticket de caisse)

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

FACILITER LA PRISE DE CONSCIENCE PAR LES CONSOMMATEURS DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LEURS ACHATS

MISE EN OEUVRE

- Accélérer la mise en place de l'affichage environnemental prévu par Loi Climat et Résilience : nouveaux secteurs au-delà du textile et nouveaux critères pertinents pour les nouveaux secteurs
- Rendre la totalité des informations disponibles en ligne (QR code, site web) pour tous les produits (BtoB et BtoC)

TRAJECTOIRE

2030 : Affichage de du score de performance environnementale
Echéance de mise en place par secteur et selon la priorité (impact environnemental du secteur)

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

D PROPOSITION Distribution

BAISSE DU TAUX DE TVA POUR LES PRODUITS AVEC UN BON SCORE ENVIRONNEMENTAL

4

Instauration de taux de TVA minorés indexés sur le score environnemental, dans la limite des seuils d'abaissement édictés par l'Europe, sur les produits de consommation courante / de première nécessité

RECOMMANDATION | FACILITATION | **INCITATION** | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

RENDRE PLUS COMPÉTITIFS ET ACCESSIBLES LES PRODUITS À MOINDRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

MISE EN OEUVRE

- Définition des catégories de produits concernés (Etat, Ademe, OFB, associations de consommateurs)
- Adoption préalable du score environnemental au niveau européen
- Diminution du taux de TVA par tranche pour les produits en fonction de leur score environnemental
- Objectif souhaité : 20% -> 10% ; 10% -> 5,5% ; 5,5% -> 2,5%

TRAJECTOIRE

2024 : application sur les produits alimentaires (suite à l'application du score environnemental en 2023)
Objectif final : 100% des secteurs en 2030.
Objectifs différenciés par secteurs en fonction de la mise en place du score environnemental

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

5

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

D PROPOSITION Distribution

AMÉLIORER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES RAYONS EN GRANDE DISTRIBUTION

5

Calculer la performance environnementale moyenne par rayon afin de l'optimiser (choix des références et formats avec la meilleure performance).

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

RÉDUIRE LES ASSORTIMENTS POUR RECENTRER L'OFFRE SUR LES PRODUITS AVEC UNE BONNE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE.

MISE EN OEUVRE

- Sur la base du score environnemental des produits, calcul du score environnemental par rayon.
- Établissement d'objectifs de réduction.
- Chaque année, mise à jour du score, accessible aux clients (site, QR Code...)

TRAJECTOIRE

2025 : mise en place du score environnemental.
2026 : calcul du score environnemental par rayon.

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

D PROPOSITION Distribution

OBLIGATION DE VENTE À L'UNITÉ DES OPTIONS

6

Toute vente d'options en package devra être assortie d'une possibilité d'achat à l'unité.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

LIMITER LA CONSOMMATION INUTILE

MISE EN OEUVRE

Modifier le code de la consommation pour y inscrire l'interdiction de la vente forcée de packs d'options qui ne sont pas strictement nécessaires au fonctionnement ou à l'utilisation du produit ou du service auquel ils sont attachés (ex. packs d'équipement non modulables dans l'automobile)

TRAJECTOIRE

2030 : entrée en application

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

D PROPOSITION Distribution

MODULATION DES FACILITÉS DE PAIEMENT EN FONCTION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU PRODUIT

7

Moduler les facilités de paiement en fonction des scores environnementaux des biens et services achetés.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

FAVORISER LES ACHATS RESPONSABLES, Y COMPRIS POUR LES FOYERS LES PLUS MODESTES

MISE EN OEUVRE

- Modification du code de la consommation pour restreindre les conditions d'accès aux facilités de paiement
- Activation du dispositif ALMA proposé par le GIE carte bancaire pour accorder des facilités de paiement lors de l'achat de produits durables/responsables
- Accorder des facilités étendues aux produits vertueux, par exemple : davantage de mensualités, augmentation des frais pour les produits avec un mauvais score environnemental.

TRAJECTOIRE

Entrée en vigueur dès la mise en place du score environnemental.

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

9 | COMMUNICATION

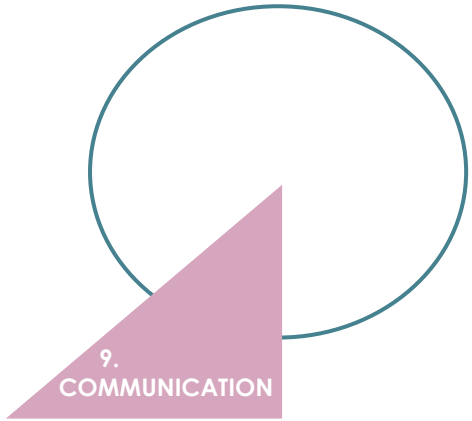

La communication et la publicité sont déterminantes pour construire les imaginaires, orienter les perceptions et modifier les pratiques. À ce titre, elles jouent un rôle clé pour faire évoluer les pratiques et les comportements.

Mettre la communication et la publicité au service de la prise de conscience et du passage à l'action est donc indispensable pour les Délégués. Il est également important que le secteur évolue lui-même, dans ses pratiques et ses activités.

C'est pourquoi le Grand Défi retient deux objectifs prioritaires :

- Le premier vise à encadrer par la loi les messages et leur fabrication, sur la base d'un indicateur de référence unique et contraignant : le score environnemental.
- Le second vise à réduire les impacts écologiques directs des activités du secteur (campagnes de promotion, événements, publications...) par l'adoption d'un ensemble de bonnes pratiques.

ENCADREMENT DES MESSAGES PUBLICITAIRES

C1 : Loi publicité environnement

C2 : Renforcement des sanctions contre la publicité environnementale mensongère

RÉDUIRE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNICATION

C3 : Éco-conception des campagnes de communication

C4 : Éco-conception des événements

C5 : Suppression progressive des écrans numériques publicitaires

C6 : Arrêt de la publicité imprimée distribuée non adressée

C7 : Réduction de la distribution d'objets promotionnels gratuits

PROPOSITION communication

LOI PUBLICITÉ ENVIRONNEMENT

1

Réglementer la publicité en fonction de l'impact environnemental sur tous les produits et services en fonction de leur score environnemental : Interdiction - Encadrement - Bandeau environnemental

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT DE NOTRE MODÈLE DE CONSOMMATION

MISE EN OEUVRE

- Rédaction de la Loi Publicité Environnement.
- Application de la loi par secteur en fonction de la mise en place du score environnemental :
  - interdiction pour les produits les plus nocifs
  - encadrement strict pour les produits et services avec un fort impact environnemental (contenu des messages, types de média autorisés)
  - application obligatoire d'une mention de consommation/ alerte incitant à une consommation sobre, pour les produits les moins nocifs (par exemple "avant d'acheter, vérifiez ....")

TRAJECTOIRE

2024 : édiction de la Loi Publicité Environnement
2025 : application de la Loi Publicité Environnement en fonction de la mise en place du score environnemental

NIVEAU D'IMPACT*

5

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

5

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION communication

RENFORCEMENT DES SANCTIONS CONTRE LA PUBLICITÉ ENVIRONNEMENTALE MENSONGÈRE

2

Renforcer les sanctions prévues sur la publicité environnementale mensongère dans la loi Climat et résilience.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

STOPPER LES PUBLICITÉS ENVIRONNEMENTALES MENSONGÈRES

MISE EN OEUVRE

Amendement de la loi Climat et résilience :
- Augmentation des sanctions financière : passer d'un % de l'investissement à un % du Chiffre d'Affaires monde (cf. RGDP). Publication obligatoire de la décision de justice.
- Rédaction, vote et intégration de l'amendement dans la loi Climat et résilience
- Mise en oeuvre, contrôle et sanctions

TRAJECTOIRE

2024 : vote de l'amendement

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION communication

ECO-CONCEPTION DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION

3

Accélérer l'éco-conception de la production et de la diffusion des campagnes publicitaires et de communication

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

RÉDUIRE L'IMPACT DES CAMPAGNES PUBLICITAIRES ET DE COMMUNICATION

MISE EN OEUVRE

- Conception d'un outil de calcul de l'empreinte environnementale adapté et partagé par les acteurs impliqués (agences de communication/ les sociétés de production, les imprimeurs/ les media / les agences media / les annonceurs/ les associations annonceurs et ARPP, Club des Annonceurs, Union des Marques)
- Conception des campagnes en tenant compte de l'empreinte prévisionnelle
- Réalisation du bilan carbone après chaque campagne dont l'investissement est supérieur à un seuil à déterminer
- Obligation de publication annuelle de l'empreinte carbone des campagnes par les donneurs d'ordre dans leur rapport de gestion.

TRAJECTOIRE

2025 : tous les professionnels de la communication

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION communication

ECO-CONCEPTION DES ÉVÉNEMENTS

4

Fixer un seuil maximum d'impact environnemental par visiteur ou participant pour tous les événements publics ou professionnels, internes ou externes

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ÉVÉNEMENTS

MISE EN OEUVRE

- Mise en place par l'UNIMEV de standards dédiés.
- Application dans un premier temps de la norme ISO 20121.

TRAJECTOIRE

2024: promotion et incitation au regard de la norme ISO
2025 : mise en place de standards contraignants

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION communication

SUPPRESSION PROGRESSIVE DES ÉCRANS NUMÉRIQUES PUBLICITAIRES

5

Réguler puis interdire progressivement les écrans numériques à usage publicitaire visibles depuis l'espace public.

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

RÉDUIRE L'EMPREINTE NUMÉRIQUE DU SECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DE LA PUBLICITÉ

MISE EN OEUVRE

- Encadrement du parc existant : contenus, horaires de diffusion
- Obligation d'établir un plan de gestion de la fin de vie des écrans mis en place par les régies.
- Interdiction de nouveaux écrans, sans possibilité de remplacement.

TRAJECTOIRE

2025 : fin de tous les supports numériques

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION communication

ARRÊT DE LA PUBLICITÉ IMPRIMÉE DISTRIBUÉE NON ADRESSÉE

6

Interdire progressivement la publicité non adressée imprimée et distribuée (boîtes aux lettres et dans la rue).

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU SECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DE LA PUBLICITÉ

MISE EN OEUVRE

- 2023 : généralisation de l'expérimentation OuiPub.
- 2024 : intégration de la loi Climat et résilience.
- 2025 - 2026 : fin progressive de toute publicité imprimée ou distribuée avec quelques exceptions sectorielles ou locales (type culture, TPE, informations municipales)

TRAJECTOIRE

2026 : réduction de 90% de ce type de publicité

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION
Communication

RÉDUCTION DE LA DISTRIBUTION D'OBJETS PROMOTIONNELS GRATUITS

7

Interdire la distribution d'objets promotionnels dans l'espace public et de tout objet promotionnel destiné aux mineurs

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES PRATIQUES PROMOTIONNELLES

MISE EN OEUVRE

- 2023 : rédaction de l'amendement
- 2024 : vote et intégration dans la loi Climat et résilience
- 2024 : mise en œuvre
- 2025 : contrôle et sanctions

TRAJECTOIRE

2025 : fin des objets promotionnels gratuits

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

10 | COMPTABILITÉ

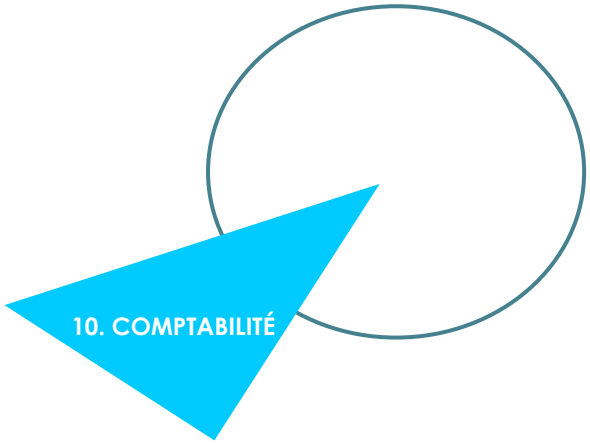

"Pas de progrès sans mesure"...

Confrontées simultanément à l'urgence de la situation écologique, aux contraintes de compétitivité et à la nécessité de se projeter dans un cadre stable, les entreprises, notamment les TPE et PME, doivent pouvoir s'appuyer sur des données, outils, guides et standards harmonisés et accessibles.

Les Délégués proposent donc :

- De centraliser les données publiées et d'ouvrir leur accès à toutes les parties prenantes.
- De simplifier et d'homogénéiser les méthodes de calcul et de rendu de comptes extra-financiers des entreprises.
- À terme, cet ensemble de propositions vise aussi à ouvrir la voie à la généralisation de la comptabilité triple capital.

ACCÈS PUBLIC AUX DONNÉES ESG

CO1 : Création de la plateforme nationale d'affichage des données ESG des entreprises

FACILITATION DU REPORTING CARBONE ET BIODIVERSITÉ

CO2 : Mise à disposition d'un outil d'évaluation carbone en ligne et gratuit

CO3 : Préparation au reporting dépendances et impacts biodiversité.

INTÉGRER LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES À LA COMPTABILITÉ

CO4 : Définition d'un standard comptable extra-financier harmonisé

CO5 : Mise en place de la comptabilité triple capital à horizon 2030

PROPOSITION comptabilité

1

CRÉATION DE LA PLATEFORME NATIONALE D'AFFICHAGE DES DONNÉES ESG DES ENTREPRISES

Créer une plateforme nationale d'affichage des données ESG des entreprises à destination des collaborateurs, candidats et autres parties prenantes. Elle pourra possiblement s'appuyer sur impact.gouv.fr

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DES ACTIONS ET DES TRAJECTOIRES ESG DES ENTREPRISES

MISE EN OEUVRE

- Prise de contact avec le gouvernement pour créer une plateforme ou pour s'insérer dans la plateforme existante
- Création de la plateforme avec les données CSRD des entreprises
- Promotion de la plateforme (écoles, annonceurs, entreprises)

TRAJECTOIRE

2023 : Lancement du projet
2024 : lancement de la plateforme
2025 : Intégration des notations issues de la CSRD

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

PROPOSITION comptabilité

2

MISE À DISPOSITION D'UN OUTIL D'ÉVALUATION CARBONE EN LIGNE ET GRATUIT

Mettre à disposition un outil numérique en ligne et gratuit afin de faciliter le calcul du bilan carbone simplifié pour les TPE et PME

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

FACILITER LA RÉALISATION DU BILAN CARBONE PAR LES PETITES ENTREPRISES

MISE EN OEUVRE

- Un acteur institutionnel type ADEME porte le projet
- Engagement éventuel de l'association bilan carbone + beta gouv
- Nécessaire alignement sur le référentiel européen

TRAJECTOIRE

2025 : l'outil est mis en place

NIVEAU D'IMPACT*

3

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

2

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

PROPOSITION Comptabilité

3

PRÉPARATION AU REPORTING DÉPENDANCES ET IMPACTS BIODIVERSITÉ

Accompagner les entreprises à la mise en place du reporting de l'analyse des dépendances et impacts sur la biodiversité et les ressources naturelles par un dispositif de sensibilisation et de formation

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

AIDER LES ENTREPRISES ET EN PARTICULIER LES PLUS PETITES À ANTICIPER LES RÉGLEMENTATIONS EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

MISE EN OEUVRE

- Création de l'outil de sensibilisation et de formation (ex : MOOC)
- Large diffusion par les acteurs de l'économie (réseaux, fédérations, syndicats, chambres consulaires, etc.)

TRAJECTOIRE

2024 : création de l'outil
A partir de 2025 : diffusion pour accompagner la mise en place des réglementations européennes (CSRD)

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

Acteurs économiques

PROPOSITION Comptabilité

4

DÉFINITION D'UN STANDARD COMPTABLE EXTRA-FINANCIER HARMONISÉ

Définir un standard comptable extra-financier multicritères (ESG) harmonisé au niveau européen, dans le cadre des normes ESRS

RECOMMANDATION | **FACILITATION** | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

DÉFINIR LE CADRE NÉCESSAIRE AU DÉPLOIEMENT DE LA COMPTABILITÉ TRIPLE CAPITAL À TRAVERS L'EUROPE

MISE EN OEUVRE

1. Constitution d'un groupe international d'experts au niveau européen
2. Consultation des parties prenantes
3. Définition et validation du standard
4. Formation des acteurs

TRAJECTOIRE

2025 : adoption du standard

NIVEAU D'IMPACT*

5

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

5

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

UE

PROPOSITION Comptabilité

MISE EN PLACE DE LA COMPTABILITÉ TRIPLE CAPITAL À HORIZON 2030

5

Instaurer la comptabilité triple capital comme norme en 2030

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | **RÉGLEMENTATION**

INTENTION

INTÉGRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX À L'ÉVALUATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES

MISE EN OEUVRE

- Mise en place d'un modèle de référence qui valorise les capitaux humains et naturels
- Formation des services comptabilité des entreprises et des décideurs (une partie de la formation est prise en charge pour les TPE)
- Formation des commissaires aux comptes.

TRAJECTOIRE

- 2025 : volontariat
- 2026 : obligatoire pour les grandes entreprises (SBF 120, CAC 40)
- 2028 : toutes les ETI
- 2030 : toutes les entreprises
- Les deux modèles comptables sont conservés en parallèle jusqu'en 2030

NIVEAU D'IMPACT*

5

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

5

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

État

11 | RÉMUNÉRATION

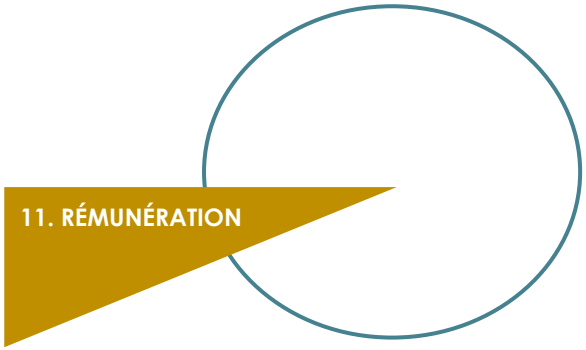

Dernière étape du chemin de transformation, les principes de rémunération participent de la mise en dynamique de l'entreprise.

En s'appuyant sur les indicateurs de mesure de la performance extra-financière, les Délégués proposent de lier la part variable des rémunérations à l'atteinte des objectifs écologiques, à tout niveau de l'entreprise.

INDEXER LES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES SUR LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

R1 : Indexation de la rémunération variable des cadres et managers sur l'atteinte de leurs objectifs RSE

R2 : Indexation de la rémunération variable des mandataires et dirigeants sur les performances extra-financières de l'entreprise

R3 : Evolution des pratiques de versement des dividendes pour intégrer les performances extra-financières de l'entreprise

R4 : Evolution des mécaniques de participation et d'intéressement pour intégrer les résultats extra-financiers de l'entreprise

PROPOSITION Rémunération

INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DES CADRES ET MANAGERS SUR L'ATTEINTE DE LEURS OBJECTIFS RSE

1

Indexer tout type de rémunération variable des cadres et managers d'entreprises sur l'atteinte de leurs objectifs RSE

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

UTILISER LES LEVIERS SALARIAUX POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION DES ENTREPRISES

MISE EN OEUVRE

- Décliner les objectifs RSE de l'entreprise au niveau des directions/services
- Définition d'objectifs particuliers pour tous les cadres supérieurs et managers, adaptés à leur secteur et responsabilités
- Définition de la part variable
- Indexation de la part variable sur l'atteinte des objectifs RSE

TRAJECTOIRE

2025 : 80% des entreprises (ETI et grandes entreprises) ont indexé 30% du variable des cadres et managers sur les objectifs RSE

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Rémunération

INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DES MANDATAIRES ET DIRIGEANTS SUR LES PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES DE L'ENTREPRISE

2

Indexer tout type de rémunération des mandataires ou dirigeants sur les performances extra-financières de l'entreprise

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

UTILISER LES LEVIERS DE RÉMUNÉRATION POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ET RESPONSABILISER LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES

MISE EN OEUVRE

- Définition d'objectifs extra-financiers par l'entreprise
- Indexation de la distribution de rémunérations variables (stock-options...) à l'atteinte de ces objectifs

TRAJECTOIRE

2025 : 80% des entreprises (ETI et grandes entreprises) ont indexé 30% du variable des dirigeants et mandataires sur leurs objectifs RSE

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Rémunération

ÉVOLUTION DES PRATIQUES DE VERSEMENT DES DIVIDENDES POUR INTÉGRER LES PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES DE L'ENTREPRISE

3

Indexer le versement des dividendes sur les performances extra-financières, environnementales et sociales de l'entreprise

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

UTILISER LES LEVIERS DE RÉMUNÉRATION POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ET RESPONSABILISER LES ACTIONNAIRES

MISE EN OEUVRE

- Définition des objectifs extra-financiers par l'entreprise
- Le versement des dividendes est impacté par l'atteinte d'objectifs extra-financiers
- Une partie des dividendes est déclarée non-distribuable quand les objectifs extra-financiers ne sont pas atteints

TRAJECTOIRE

2025 : 50% des entreprises (ETI et Grandes entreprises) prennent en compte des objectifs environnementaux lors du versement des dividendes

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

4

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

PROPOSITION Rémunération

ÉVOLUTION DES MÉCANISMES DE PARTICIPATION ET D'INTÉRESSEMENT POUR INTÉGRER LES RÉSULTATS EXTRA-FINANCIERS DE L'ENTREPRISE

4

Faire évoluer les mécanismes de participation et d'intéressement pour intégrer les performances extra-financières (critères à définir par l'entreprise).

RECOMMANDATION | FACILITATION | INCITATION | PLANIFICATION | RÉGLEMENTATION

INTENTION

UTILISER LES LEVIERS DE RÉMUNÉRATION POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ET INCITER LES CSE A S'EMPARER DES ENJEUX DE TRANSITION

MISE EN OEUVRE

- Définition des objectifs extra-financiers par l'entreprise
- Intégrer ces objectifs dans le système de partage de la valeur

TRAJECTOIRE

2030 : 80% des entreprises (ETI et Grandes entreprises) ont mis en place des accords d'intéressement tenant compte de critères environnementaux

NIVEAU D'IMPACT*

4

* 1=très faible / 5=très fort

DIFFICULTÉ MISE EN OEUVRE**

3

** 1=très faible / 5=très fort

FINANCEMENT

N/A

Maintenant.

Le Grand Défi n’aurait pu être relevé sans les marraines, les partenaires,
les territoires, les contributeurs, les intervenants, les Délégués, les Engagés,
les animateurs, les équipes, les amis et tous ceux qui forment ce formidable collectif.

Maintenant, c’est à nous tous et toutes de nous emparer de ces propositions,
de les diffuser et de favoriser leur application dans nos sphères de responsabilité.

Écosystème

Réseaux d'entreprises, syndicats, associations, institutions, scientifiques, dirigeants, étudiants ou citoyens : le Grand Défi agrège une grande diversité d'acteurs qui renforcent sa légitimité et contribuent à son déploiement

Les Marraines
Les entreprises marraines participent à toutes les étapes du Grand Défi qu'elles soutiennent financièrement ou par un don en nature. Leur participation constitue une condition *sine qua non* de la réussite de l'initiative

ADN
ATLANTERRA
BOUYGUES
CETIH
CHEZ MAURICE
CRISTEL
EIFFAGE
ENEDIS
FASTPROD
FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER
GREENFLEX
GUERLAIN
HARMONIE MUTUELLE
HOW I MET YOUR PLANET
IDÉA
IMMA TERRA
INTÉRIALE MUTUELLE
KERAN
KINGFISHER
KS GROUPE
AGENCE MIEUX
NATURE & DÉCOUVERTES
NESTLÉ WATERS
RAISONENS
REPAM
SNCF TGV-INTERCITES
TERRES D'ARMOR HABITAT
TOOVALU
VERTUEL

Les Partenaires
Issus du monde économique, de la société civile organisée ou des territoires, les partenaires du Grand Défi (partenaires stratégiques, institutionnels ou opérationnels) lui donnent sa légitimité, sa richesse et son impact

2° INVESTING INITIATIVE
ACADÉMIE DU CLIMAT
ADEME
ALUMNI FOR THE PLANET
ASHOKA
ASSOCIATION DES ACTEURS DE LA FINANCE RESPONSABLE
BPI COQS VERTS
B LAB
BIOMIM EXPO
BLUENOVE
C3D
CDC BIODIVERSITÉ
CEEBIOS
CEMD
CFDT
CJD
CLIMATES
CDP (Carbon disclosure project)
COMITÉ 21
COMMUNAUTÉ DES ENTREPRISES À MISSION
CONVERGENCES
CTES (Convention pour la Transition des Établissements du Supérieur)
DRO (Dirigeants responsables de l'ouest)
EKLORE
ENGAGE
ENTREPRENEURS POUR LA PLANÈTE
ENTREPRISES & PROGRÈS
EPE (Entreprises pour l'environnement)
FAGE
FÉDÉRATION DES ENTREPRISES D'INSERTION
FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME
FONDATION GIZMOK
FRANCE VILLE DURABLE
FRESQUE DU CLIMAT
FRESQUE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
GERME
GIECO
GREENLOBBY
GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE
GRENOBLE CAPITALE VERTE
INITIATIVES DURABLES
INSTITUT DE LA FINANCE DURABLE
INSTITUT DU CAPITALISME RESPONSABLE
IPBC (International Panel on Behavior Change)
LE FRENCH IMPACT
LE PACTE CIVIQUE
LES COLLECTIFS
MISSION CHANGE
MFQM
IMPACT FRANCE
NANTES METROPOLE
NANTES UNIVERSITE
NEODD 2030
NOVABUILD
OFB
OP2B
OPEN LANDE
ORÉE
ORSE
OUAÏ
PASSERELLES & COMPÉTENCES
POSITIVE WORKPLACE
POUR UN RÉVEIL ÉCOLOGIQUE
PRODURABLE
RÉGION NORMANDIE
RÉGION OCCITANIE
RÉSEAU ENTREPRENDRE
RUPTUR
THE ARCH
TIME FOR THE PLANET
TOGETHER FOR EARTH
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE
WWF FRANCE

Le Comité éthique et scientifique

Emma Haziza
Jean Baptiste Massoni
Julie Pasquet
Pierre Musso
Olivier Favereau
Jean-Gabriel Ganascia
Philippe Zaouati
Christian de Perthuis
Sophie Swaton
Cédric Ringenbach

Le Comité de préfiguration

Anne de Béthencourt
Quentin Bordet
Adrien de Blanzy
Béatrice Eastham
Lionel Fournier
Benjamin Gratton
Emery Jacquillat
Delphine Lalu
Anne-Claire Pache
Thomas Parouty
Céline Puff Ardichvili
Elisa Yavchitz

Les contributeurs

Bénévoles, ils ont apporté leur expertise aux Délégués dans de nombreux domaines.

Jean-Louis Bertrand
Laurène Branaa
Mathilde Debenes
Cécile Vacher
Béatrice Levêque
Eric Meunier
Fabien Mouton
Philippe Nantermoz
Lara Ngo Van
Nathalie Paillon
Arthur Sauzay

Les engagés et animateurs

Bénévoles, ils ont aidé à la structuration, à l'organisation ou à l'animation des ateliers d'intelligence collective.

Yamina Azib Brisset
Isabelle Baraton
Laetitia Bougier
Aurélien Butéri
Quentin Chirol
Cindy David
Christelle Datzenko
Elisabeth Denecheau
Sophie Eberhardt
Dominique Ganiage
Benjamin Gratton
Philippe Jaquet
Alexandre Ledu de Nesle
François Loubignac
Maylis Portmann
Chloé Pigeon
Mandy Schreuder
Francesco Tamborra
Quentin Thomas
Marie Vabre

Les Intervenants

Sarah Alby
Baptiste Andrieu
Arthur Auboeuf
Jalil Benabdillah
Sébastien Bohler
Quentin Bordet
Walter Bouvais
Caroline Bouvard
Marine Calmet
Hugo Cartalas
Emma Cervantes
Antoine Charlot
Emmanuel Coulon
Serge Defois
Matthieu Delabie
Laurent Devisme
Sandrine Dixson-Declève
Jean-Marie Dreano
Justine Duval
Léa Falco
Lionel Fournier
Jacques Fradin
François Gemenne
Valérie Gramond
Philippe Grandcolas
Arthur Gosset
François Guérin
Pascale Guiffant
Xavier Guillauma
Emery Jacquillat
Corinne Jeuch Trommsdorff
Marie-Christine Korniloff
Diego Landivar
Bettina Laville
Bernard Leca
Dominique Lecocq
Sylvie Lemmet
Sébastien Maire
Jean-Baptiste Massoni
Frédéric Motte
Nicolas Paget
Timothée Parrique
Eric Piolle
Alexandre Rambaud
David Ravet
Benoît Robyns
Fabrice Roussel
Laurence Ruffin
Yannick Servant
Heidi Sevestre
André Sobczak
Sophie Szopa
Alain Têtedoie
Rodolphe Thomas
Catherine Touvrey
Pierre Verri
Jean-Marc Vittori
Thomas Wagner
Philippe Zaouati

L'équipe

Qu'ils aient été permanents ou présents quelques mois, les membres de l'équipe ont joué un rôle clé dans le déroulement du Grand Défi.

Valérie Brisac
Sandrine Bissoulet-Cléret
Brice Bourgeois
Justine Villain
Sandra Floch
Raphaël Harambat
Adrian Legros
Constance Payeur
Judith Rozenblum
Floriane Tchikladze
Lise Feuvrais

Délégués

Raphaël BOSCH-JOUBERT
Mathis CASTELNAU
Amélie MEUNIER
Christelle BUISSON
Alexandre GODIN
Valentine STICHELBAUT
Sébastien BOLLE
Charlotte PHILIBERT
Agnès COSTE
Thibault JOSSELIN
Valentine REBATTET
Rémi GROVEL
Ronan LAFROGNE
Sophie THOMAS
Julien BOSCH
Flora CHAISE
Serge BRUNEAUD
Laura DALLOT
Sophie D'ANGLADE
Pierre-Marie BRIZOU
Marine DUGORD
Aurélien DULCY
Marie PINEAU
Isabelle VAN WAESBERGHE
Nathalie PATRAT
Frédéric SEGUIN
Alexis FORTIN
Fabien ROLLAND

22EME SIECLE
ACCENTA
ALAÏA SAS
ALPHA2F
ANDROS
APICIL
APLIX
ARCHE
AROMA ZONE
ASTEK
ATLAS FOR MEN
BETA ÉNERGIE
BIOCOOP
CARTAMUNDI
CAUSE À EFFET
CHABE
CICEA
COMPASS GROUP
CONVICTIONS RH
DANONE
DIRECT
ECHOPROPRE
EDEN PARK
ENJOYOURSPACE
ECOLE ESG
ESTAMPE
EUROP ASSISTANCE
GCA FRANCE

Romain ADAM
Laurence DART
Jean-Yves GAUTIER
Alexandra GRESTEAU
Caroline CATALAN
Céline PROCOP
Jérôme NICOT
Claire GAUTIER-LE BOULCH
Aline GELARD
Sébastien EVRARD
Vincent BOUTHORS
Seigneur GBEBONDI
Sylvain PIERSON
Philippe BAGARD
Paul KUHN
Elise SCHOTT
Johann FOURNIL
Julia CATTIN
Aurélie CORDÉ
Alice LE BOEDEC
Christophe CAUVIN
Denis REGNAULT
Charlotte QUIN
Mireia MATENCIO
Pierre-Charles GARRIGUES-LOUCHE
Matthieu GIOVALE
Philippe CHALDJIAN
Charlotte DOUILLET

FILAB
FIMM MANUTENTION
GAUTIER FRET SOLUTIONS
GROOM RECYCLAGE
GROUPE NICOLLIN
GUYENNE PAPIER
IMMOBILIÈRE 3F
INTERSPORT
JARDINS DE L'ORBRIE
JPG
KAESER COMPRESSEURS
KLEE CONSEIL ET INTÉGRATION
KRYS GROUP
KSB
LIPPI
LOEBER
M2i LIFE SCIENCES
MANUVIT
MB PACK
MERCK MILLIPORE
MONDIAL RELAY
MONTBARD DISTRIBUTION
NSI GROUPE
OPALE ENERGIES NATURELLES
OUI CARE
OVINALP GROUPE
PALFINGER
PAPREC

Bertrand PASSOT
Marie THIVOYON
Guillaume CARON
Pierre-Yves MIRON
Marine DUFRENNE
Carole PERIN
Bruno MACE
Aurélie HABLOT
Sophie DONABEDIAN
Laurent FRASCONI
Daniela BURLA
Olivier GAILLAUD
Jérôme GERMAIN
Thierry SOULARD
Ludovic GINESTE
Pascal SCHELL
Philippe RONDEAU
Carla SAB
Frédérique SALOU
Emilie FRAISSE
Hervé LAMOUREUX
Nathy PARTY
Roman BERENSTEIN
Olivier FAUCHEUX
Marion RIEDEL
Laure-Marine JEANNEL
Maud THENOT
Jean-Louis VANHEE
Maximilien JOUY

PASSOT INNOVATION
PASSOT INNOVATION
PHARMACIE CARON
PICARD ET CIE SAS
RDV TRANSPORT
REIMS HABITAT
ROINE
SARC
SEDIVER
SEFI INTRAFOR
SETEC ORGANISATION
SIDAMO
SIDAMO
SIGMA
SIMPLICITI
COMPLET FRANCE
SODEBO
SPHÈRES
SPIE BATIGNOLLES
SYGMAT
TELEDYNE OLDHAM SIMTRONICS
THALES
THE INDEPENDENTS
TRANSPORT FAUCHEUX
TRANSWAY
VYV3
WARNING
WEH
YNSECT

Remerciements

Le Grand Défi tient à remercier toutes celles et ceux qui, convaincus de la nécessité de l'initiative, l'ont grandement enrichie et ont participé à sa concrétisation.

Simon Baeckelandt
Eric Baldassari
Sandra Bar-Dominguez
Audrey Bellec
Luc Bidard
Fabrice Bonnifet
Manon Boulanger
Louise Brassard
Jérôme Bruneel
Alvina Caminati
Laura Demasure
Astrid Devillers
Fanny Dieval
Emmanuel Etievent
Charlène Fournier
Cédric Girard
Romuald Grimbert Barré
Laurent Guérin
Sabine Guichet-Lebailly
Bernadette Hainault
Valentin Henry
Chloé Hilgros
Sckanda Ipour
Céline Jacquart
Delphine Jouenne
Lucie Kieson
Anna Krempp
Elodie Laloum
Christian Le Roux
Benjamin Lecointe
Ronan Le Rouzic
Laurent Lucasson
Pierre-Alix Lloret-Bavai
Rod Macey
Sabine Maillot
Maina Marquette
Asma Melki
Antonio Meza
Emmanuel Mignot
Maëva Monestier
Lucie Muniesa
Aspasia Nanaki
Emmanuel Obadia
Alienor Parmentier
Didier Peillon
Ivan Pejcic
Chloé Pruvot
Antoine Rabain
Bertrand Raynaud
Bertille Rives
Yann Rolland
Marie-Caroline Saro
Raphaele Soleil
Guillaume Thieriot
Stéphanie Thomasson
Vincent Walker

Fresqueurs Climat et Biodiversité

Quynh Bui
Thomas Dayraud
Elen Dubos
Jean-Philippe Fargeaud
Lydie Ferré
Patrice Froger
Louise Gillet
Vianney Hamoir
Julie Helin
Bastian Jakobiak
Marine Laurentt
Jean-François Le Limantour
Caroline Lefranc Chedmail
Lucie Mansion
Timothée Marais
Lucie Portais
Bastua Soimadoune
Cyril Taix
Geoffrey-Edouard Vuillier
Géraldine Vuillier
Floriane Walfart

Engage

Co-concepteur et animateur des processus d'apprentissage-action et d'intelligence collective.

Crédits photos

Sirine Aissaoui
Fabien Breuil
Christophe Levet
Loan Losset
Arnaud Masson

www.legranddefi.org